



BULETIN

DE
L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE
INTERNATIONALE

ORGANE OFFICIEL

VOUÉ A LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PARAISSANT CHAQUE TRIMESTRE

Rédaction et Administration

Grand Chancelier : **John MOSSAZ**

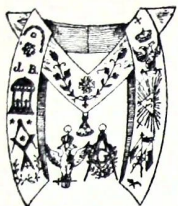
61 bis, Rue de Lyon, Genève

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand N° 138

Adresse télégraphique : Amitante, Genève

Chèques Postaux I. 3510





Fabrique spéciale de Bijoux et Décors Maç.
de tous grades et de tous rites - Librairie Maçonnique

V. GLOTON

7, Rue Cadet, PARIS (France) En face le G. O. D. F.

ENVOI franco sur demande du Catalogue H



Fabrique d'Insignes Maç. pour tous grades

E. LEHMANN,

35, Rue du Renard, PARIS, 4^e

Téléphone Archives 65-54 R. C. 199.395

*Maison ne livrant à PRIX ÉGAL
que des TRAVAUX IRRÉPROCHABLES*

*Stock considérable de cordons de tous grades ; bijoux et tous insignes Maçonniques
Librairie Ancienne et Moderne*

Les catalogues sont envoyés franco sur demande

Ouvrages Neufs et d'Occasion traitant de la **Franc-Maçonnerie**
Templiers, Rose-Croix, Religion, Sciences occultes, etc., en vente à la

Librairie Maçonnique Van de Graaf-Dopere

53, Rue Malibran, BRUXELLES

Un nouveau Catalogue paraîtra chaque mois et sera envoyé aux Clients
sur demande

L'ACACIA

Revue Mensuelle d'Etudes et d'Action maçonniques et sociales, publiée des articles destinés à faire connaître l'esprit de la Maçonnerie Française et l'influence qu'elle s'efforce d'exercer.

Abonnement aux dix numéros annuels, France 30 fr., Etranger 40 fr.

Mandats à M. L. DALTROFF, Administrateur, 16, Rue Cadet, Paris-IX
Compte Chèques Postaux : PARIS 601,25

A. M. I.

PARTIE OFFICIELLE

Convent International de 1930

Le Convent ordinaire de l'A. M. I., réuni à Bruxelles du 25 au 30 septembre, vient de terminer ses travaux. Nous ne pouvons pas encore donner, dans le présent Bulletin, le compte rendu des séances ni le procès-verbal de la session du Comité Consultatif qui les a précédées; nos lecteurs comprendront que la mise au point des notes sténographiques et l'approbation indispensable que les orateurs doivent donner à ces tracés auraient retardé considérablement la parution de ce numéro. Le « Bulletin » n^o 35 que nous publierons à fin décembre ou au commencement de janvier, sera consacré, dans sa plus grande partie, à cette manifestation importante et ceux qui s'intéressent particulièrement à nos assemblées pourront, en outre, souscrire dès maintenant à la brochure que compte faire paraître la Grande Chancellerie et où seront reproduits *in extenso* les travaux du Convent ainsi que les magnifiques discours prononcés au cours des réunions auxquelles les assises de l'A. M. I. ont donné lieu.

Nous essayerons cependant de fixer, en quelques traits rapides, les impressions et les souvenirs que les belles journées passées au milieu de nos FF. belges nous ont laissés.

*
**

Le Convent de 1930 n'a pas eu à traiter de questions aussi graves ni aussi périlleuses que celles du G. A. de l'Ordre de la Régularité maçonnique ou des Droits de Territorialité qui furent soumises aux délibérations des deux congrès précédents. Les objets figurant à l'ordre du jour ne se rapportaient, en général, qu'à la vie intérieure de notre Association qui, après neuf ans d'existence au cours desquels les difficultés d'ordre moral autant que matériel ne lui furent pas épargnées, est arrivée au seuil d'une période nouvelle, riche de promesses, nous assurant ainsi d'heureux résultats. Le moment était venu, en effet, de tirer parti des leçons de l'expérience et de consolider la situation acquise au prix de tant d'efforts et de dévouements.



Des indices nombreux, des signes manifestes d'un grand développement de l'œuvre que poursuit l'A. M. I. nous apparaissent à chaque instant et, au cours de ces trois dernières années, nous avons pu constater que notre groupement s'impose de plus en plus à la considération des Obédiences maçonniques qui, jusqu'ici, s'en sont tenues à l'écart confinées dans le cercle restreint de leur horizon national.

La situation financière, bien que définitivement raffermie, n'était cependant pas encore assez prospère pour permettre de faire face aux prévisions optimistes qu'autorisent les conditions où nous nous trouvons actuellement et la propagande nécessaire au développement de notre institution ne pouvait acquérir l'intensité désirée que par de nouveaux sacrifices. En outre, il fallait, pour adapter les organes administratifs aux obligations nouvelles auxquelles ils vont avoir à faire face, prendre des dispositions particulières entraînant la revision de nos Statuts, d'autres rouages étaient devenus nécessaires afin de ne pas entraver notre marche vers un avenir qui semble devoir nous charger de missions toujours plus nombreuses et toujours plus importantes. Les délégués des Obédiences-membres ont compris la valeur des propositions qui leur ont été faites et, par l'unanimité de leurs votes, ont témoigné à l'Association Maçonnique Internationale le sincère attachement et l'intérêt profond de leur G. L. ou G. O. respectifs, aussi ne craignons-nous pas d'affirmer que le Convent de 1930 qui a produit chez tous les participants l'impression d'une véritable assemblée de famille unie par les sentiments de la plus complète solidarité, laissera dans leur mémoire un souvenir ineffaçable.

L'organisation du Convent, confiée aux soins du Grand Orient de Belgique, fut la perfection même. Le souci de faciliter les délégués dans leur mission et de la leur rendre aussi agréable que possible se manifesta jusque dans les plus petits détails. Grâce à l'esprit clairvoyant et méthodique, au dévouement inépuisable du Sér. G. M. du Grand Orient, le T. Ill. Fr. Engel, qui présida aux préparatifs, tout avait été prévu minutieusement et ses collaborateurs, dans les diverses charges qui leur avaient été confiées, firent montre d'une obligeance et d'une courtoisie au-dessus de tout éloge. Dans l'impossibilité où nous sommes de les citer tous, nous nous bornerons à mentionner les noms des FF. Muller, G. Secrétaire, et Mandane qui nous apportèrent sans compter un concours si aimable et si précieux que nous craignons aujourd'hui d'avoir abusé de leur bonté. Les FF. sténographes, dont la tâche ne fut pas toujours aisée, rivaillés à leur table de travail durant plusieurs heures par jour, ont droit à notre

profonde reconnaissance pour avoir mis leur talent professionnel au service de l'A. M. I.

Au siège du Grand Orient, rue du Persil 8, un bureau, ouvert en permanence, permit aux délégués de se renseigner utilement sur le Convent. Une salle voisine, contiguë à celle des délibérations du Comité Consultatif et des Commissions du Convent, avait été affectée à la Grande Chancellerie qui apprécia tout particulièrement les avantages de cette installation.

Pendant les séances du Convent qui eurent lieu, pour la première fois, en Tenue rituelle, le Petit Temple avait été aménagé afin de permettre aux délégations officielles des Obédiences-membres de l'A. M. I. placées sur les deux colonnes intérieures qui leur avaient été réservées, de consulter leurs documents et de prendre des notes au cours des débats. Ces colonnes, formées de deux rangées de tables, portaient l'indication des places destinées aux délégués qui se distinguaient des autres assistants par l'insigne spécial artistiquement exécuté dont leur boutonnière était ornée.

Un bureau provisoire, choisi parmi les membres du Comité Consultatif, ayant été chargé de procéder à l'ouverture des travaux, le T. Ill. Fr. A. Groussier (Grand Orient de France) président du dit Comité depuis le Convent de Paris, en 1927, prit place à l'autel, les TT. Ill. FF. Brandenburg (Grande Loge Suisse Alpina) et Militchevitch (Grande Loge Yougoslavie) occupèrent les plateaux des Surveillants, le T. Ill. Fr. Esteva (Grande Loge Espagnole) celui de l'Or. et le F. Gr. Chancelier J. Mossaz, le pupitre du secrétaire.

A l'appel de leurs noms, les délégations furent introduites par le M. les Cérémonies puis le T. Ill. Fr. A. Groussier procéda à l'ouverture des travaux selon le rituel spécial composé pour la circonstance par le Gr. Chancelier et, après une courte allocution, invita les délégués à passer à la nomination du Bureau du Convent. Par acclamation furent désignés :

Président: le T. Ill. Fr. Raoul Engel, S. G. M. du Grand Orient de Belgique.

Premier Vice-président: le T. Ill. Fr. Francisco Baena, ex-G. M. de la Grande Loge Nationale de Colombie.

Deuxième Vice-président: le T. Ill. Fr. Servet Yessari, G. M. du Grand Orient de Turquie.

Secrétaire: le T. Ill. Fr. John Mossaz, Gr. Chancelier.

Les deux vice-présidents prirent la place réservée aux Surveillants.

Le T. III. Fr. Engel, président, adressa alors quelques paroles de bienvenue aux délégués puis le Convent prononça, à l'unanimité, l'admission définitive des Obédiences suivantes dans l'Association Maçonnique Internationale:

Grand Orient du Brésil, à Rio de Janeiro.

Grande Loge de l'Île de Cuba, à la Habana.

Grande Loge La Oriental-Peninsular, à Merida (Yucatan), Mexique.

Grande Loge del Pacifico, à Guaymas (Son.) Mexique.

Les délégués de ces quatre Puissances maçonniques furent introduits, félicités et invités à prendre part aux délibérations. 25 Obédiences furent ainsi représentées par 41 FF.

Il nous sera bien permis d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'importance du chiffre des Obédiences présentes qui n'a, croyons-nous, jamais été atteint jusqu'ici dans aucun convent maçonnique. Le caractère véritablement international de cette manifestation ne saurait être contesté puisque ces 25 Obédiences représentaient 22 nations différentes dont 12 appartenant à l'Europe, 4 à l'Amérique centrale, 2 à l'Amérique du Nord et 4 à l'Amérique du Sud. D'autres Grandes Loges adhérentes qui s'étaient excusées de ne pouvoir assister aux travaux vu la distance ou par suite de circonstances particulières ont adressé leurs vœux. Nous ajouterons que sur cet ensemble de mandats il n'y en eut que 5 qui ne furent pas conférés à des membres effectifs de l'Obédience venus à Bruxelles spécialement pour le Convent. En outre, comme il avait été décidé que les délégués des Obédiences non adhérentes annoncés comme participant à la Grande Assemblée maçonnique internationale du 29 septembre organisée par le Grand Orient de Belgique seraient admis en qualité d'auditeurs aux travaux du Convent, on comptait sur les colonnes les représentants de 10 autres Obédiences aux côtés de nombreux FF., délégués d'Ateliers ou auditeurs à titre individuel, relevant des G.G. LL. membres de l'A. M. I.

Les séances de travail eurent lieu, pour la première fois, en tenue rituelle et cette innovation produisit d'excellents résultats. N'étant pas interrompus, les orateurs allèrent droit au but sans se laisser entraîner hors du sujet traité, ce qui réduisit à leur minimum toutes les discussions. Un silence quasi religieux permit à l'assemblée entière de suivre sans peine les débats et quatre séances de deux heures chacune suffirent à épuiser complètement l'ordre du jour. On évita ainsi la fatigue qui s'empare des assistants dans les réunions trop longues, l'énerverment causé par les redites inévitables et les décisions trop souvent précipitées que l'on vote hâtive-

ment en fin de session. Il convient de dire que les objets figurant au programme des travaux étaient familiers aux FF. délégués, le Grand Chancelier ayant fait parvenir régulièrement à toutes les Obédiences adhérentes les mémoires et comptes rendus présentés sur ces questions par le Comité Consultatif ou par le Gr. Chancelier lui-même. En outre, la précision et la fermeté du T. Ill. Fr. R. Engel, président aux délibérations, n'auraient pas laissé les délégués s'égarer au-delà des limites des sujets à traiter. Ajoutons encore que le caractère solennel imprimé aux travaux par l'emploi des formes maçonniques causa une profonde impression sur l'auditoire.

Désirant nous borner, ainsi que nous le disions au début de cet article, à retracer, à l'usage de nos fidèles abonnés, nos impressions et nos souvenirs sur les manifestations qui eurent lieu à Bruxelles, nous ne nous appesantirons pas sur les travaux mêmes du Convent. Ceux-ci seront analysés dans un compte rendu que nous publierons dans notre prochain Bulletin, toutefois, nous tenons à signaler l'importante modification apportée aux Statuts dans le but d'augmenter le nombre des membres du Comité Consultatif — désormais appelé Comité Exécutif — afin d'obtenir une représentation équitable des divers groupements ethniques composant l'A. M. I. Les Statuts permettent désormais aux Obédiences siégeant au Comité de comprendre dans leur délégation un membre d'une autre Obédience, agréée par le Convent, n'ayant que voix consultative, le droit de vote appartenant à l'Obédience à laquelle il est adjoint. On trouvera d'autre part la liste des Puissances composant le dit Comité ainsi que les représentations qui leur sont adjointes.

Si, par la *Sagesse* dont les FF. délégués ont constamment fait preuve dans leurs délibérations, le développement futur de l'Association Maçonnique Internationale et la réalisation des buts fraternels qu'elle poursuit sont définitivement assurés, si la *Force* de notre Organisation se trouve considérablement accrue par les amitiés nouées au cours de ces bienheureuses journées de Bruxelles qui rendent plus cohérente la liaison des anneaux dont se compose notre chaîne fraternelle, la *Beauté*, troisième colonne indispensable à la construction du Temple, fut l'œuvre de nos FF. belges qui appelèrent tous les arts à leur aide afin que les manifestations qui accompagnèrent le Convent soient un réel enchantement.

Tout d'abord, la veille de l'ouverture du Congrès, devant un auditoire uniquement composé de FF.-MM. accompagnés de leur famille, la troupe, en tous points admirable, du Théâ-

tre royal de la Monnaie, joua les « Noces de Figaro » de Mozart de façon à satisfaire le plus raffiné des dilettantes. Acteurs, orchestre, ballets, mise en scène, tout contribua à notre ravissement. De plus, si sur la scène tout était grâce et distinction, la salle offrait pendant les entr'actes le plus agréable des spectacles. Sous la lumière éclatante des lustres, nos aimables sœurs, revêtues d'élégantes toilettes transformaient le parterre et les galeries en corbeilles et en guirlandes de fleurs aux multiples couleurs qui contrastaient avec les habits noirs de nos FF. rehaussés des décors variés de toutes les Obédiences et de tous les grades. En faisant précéder le Convent de cette soirée dont nous conserverons longtemps le souvenir, le Grand Orient de Belgique fut très heureusement inspiré car rien ne pouvait acheminer plus heureusement à la Fraternité que de faire communier d'abord les esprits et les cœurs dans l'harmonie des sons et des rythmes. Aussi, durant les entr'actes, au foyer comme dans la salle, les mains s'étreignirent-elles amicalement; les délégués aux précédents convents se retrouvèrent avec joie renouant des amitiés déjà anciennes et les nouveaux venus furent accueillis avec une telle cordialité que, d'emblée, ils se sentirent, eux aussi, les membres aimés de la même famille. Les Muses, invitées par nos FF. belges à préluder à notre Convent nous enveloppèrent ainsi, par leurs mystérieux sortilèges, de ce courant magnétique qui engendre les sympathies et fait naître les amitiés. L'atmosphère dans laquelle les travaux devaient se dérouler fut dès lors créée et ne cessa d'exercer sa bienfaisante influence pendant toute la durée de nos réunions.

Le vendredi soir, 26 septembre, jour de l'ouverture des travaux, à 20 heures, les Loges de Bruxelles reçurent, dans le Temple de la rue de Laeken, les délégués au Convent de l'A. M. I. Une cérémonie grandiose se déroula devant les assistants émerveillés. Il faudrait l'âme et la plume du poète pour dire en termes appropriés la beauté de cette manifestation où éclata le génie artistique et la profondeur du sentiment maçonnique de nos FF. belges. Ce Temple somptueux, aux vastes proportions, avec son haut plafond supporté par une double colonnade superposée dans le style égyptien est splendidement approprié aux cérémonies de ce genre qu'il rehausse de sa majesté. Le Rituel spécialement conçu pour la circonstance avait été inspiré de façon impressionnante par les talents les plus divers. Poèmes, musique, chants, lumières, alternant comme les mélodies aimées des muses, imprimèrent au symbolisme maçonnique une Beauté qui pénétra le cœur des assistants d'une profonde émotion.

La visite à la Loge La Parfaite Intelligence et l'Etoile

réunies eut lieu le 27 septembre. Partis à 7 h. 45 de Bruxelles et accompagnés de nombreux MM., les congressistes furent reçus à la gare de Liège. En une longue théorie d'automobiles mises à leur disposition par des FF. dévoués, ils parcoururent la grande cité wallonne et ses environs. Une brume épaisse ne nous permit malheureusement pas de jouir du beau spectacle qu'offre la ville assise sur les bords de la Meuse, ample et majestueuse comme le manteau d'une reine.

Après un déjeuner offert dans l'enceinte de l'Exposition internationale et une rapide visite de celle-ci, nous primes part à une Tenue solennelle de la Loge où notre T. Ill. Fr. Charles Magnoste prononça un discours tout empreint de cette foi maçonnique et de cette grandeur d'âme qui lui ont valu le respect et l'admiration de tous les membres de l'A. M. I.¹.

Que dirons-nous de cette Tenue et du diner rituel présidés par le Vén. M. de la L., notre T. C. Fr. Debruge? Nous résumerons notre impression en ces quelques mots qui expriment toute notre pensée: Qui n'a pas assisté à une cérémonie à la Loge de Liège ne connaît point la perfection du travail maçonnique et ne peut comprendre pleinement la valeur exacte du terme d'Art Royal appliqué au symbolisme de notre Ordre. Chacun des participants gardera de la journée liégeoise le meilleur des souvenirs.

Les délégués assistèrent, le lendemain soir, à un diner offert, au nom de la Grande Loge de l'Île de Cuba, par son T. Ill. G. M. le T. C. Fr. A. Iraizoz y de Villar. Dans le cadre élégant d'un salon du Palace, autour d'une table décorée avec goût, on fit bonne chère. Les conversations amicales allèrent leur train et la gaieté des convives fut un éloquent témoignage de la franche cordialité qui s'était établie entre nos FF. délégués. Le G. M. A. Iraizoz, en quelques paroles pleines de poésie, salua ses hôtes et leur exprima le bonheur qu'il avait éprouvé à faire leur connaissance au Convent. Il assura l'A. M. I. de l'intérêt et du dévouement de sa Grande Loge en vue de la réalisation du but poursuivi par cette Association à laquelle elle appartient désormais. Trois discours en tout mais qui permirent à l'un de nos FF., jeune écrivain de talent, de dénommer cette agape fraternelle le « diner des 3 poètes ».

Lundi 29 septembre fut le jour de la Grande Assemblée maçonnique internationale, séance solennelle du Grand Orient de Belgique en l'honneur des délégués au Convent et des représentants des Puissances invitées. Les FF. H. La Fon-

¹ Le texte de ce discours figure à la page 22 du présent numéro.

taine, Lucien Le Foyer et Ed. Plantagenet y exposèrent, devant une nombreuse assistance, leur point de vue sur la Paix et le rôle qu'ils attribuent à la Franc-Maçonnerie afin d'en hâter l'avènement. Ces trois morceaux d'architecture, remarquables par leur forme autant que par la foi qui animait les orateurs, ont vivement ému l'auditoire. Nous espérons pouvoir les publier dans un des prochains numéros du Bulletin.

Après cette séance qui eut lieu l'après-midi au Temple de la rue de Laeken, les délégués de l'A. M. I. et les représentants des Obédiences étrangères prirent part, dans les mêmes locaux aménagés en Tenue de table, au grand banquet rituel qui réunit un nombre de convives difficile à évaluer exactement mais qui devait compter certainement plus de 200 FF. Une table en hémicycle, placée à l'Orient et présidée par le T. III. F. R. Engel, Sér. G. M., réunissait les chefs des délégations. De nombreux discours suivirent les toasts obligatoires. Tous affirmèrent la nécessité impérieuse d'une union fraternelle effective et agissante de toutes les Obédiences afin d'assurer l'œuvre de Paix universelle qui est le couronnement de l'Idéal maçonnique. Les résultats obtenus par les efforts de l'A. M. I. dans le domaine de l'entente internationale furent particulièrement soulignés et la confiance dans son avenir revint comme un leit-motiv dans chacun de ces discours.

Enfin, la dernière journée, celle du mardi 30 septembre, fut consacrée aux Loges d'Anvers qui surent, par un programme de réjouissances variées, remédier aux tristesses de la pluie diluvienne dont nous fûmes gratifiés. En autocars confortables, à l'abri de l'averse maussade, nous nous rendîmes, dès notre arrivée, au Temple maçonnique où le T. C. Fr. Vén. Tobie Claes, au nom des Ateliers anversoïis, nous reçut avec une simplicité cordiale. Après une visite très rapide des locaux qui nous parurent des plus confortables, un bateau spécial nous fit longer, durant près de deux heures, les quais et les installations techniques indispensables au trafic considérable du port. Poésie encore que celle-là! Poésie du Travail! Glorification du genre humain! Témoignage frappant de l'énergie d'un peuple dont les malheurs n'ont point affaibli la volonté de vivre. Machines d'une puissance formidable, darses aux dimensions gigantesques, écluses se refermant sur les bateaux aux tonnages énormes, commandées par un simple levier ou par la pression d'un bouton électrique, il s'élève de l'enchevêtrement de ces constructions de fer et de béton un hymne qui réconcilie l'âme la plus romantique avec le temps présent. Après cette vision grandiose, des autocars nous conduisirent à travers la ville à l'exposi-

tion internationale où un déjeuner très apprécié précéda la visite des pavillons que chacun fit au gré de ses tendances personnelles. Disons encore que nos FF. avaient mis à notre disposition les plus qualifiés d'entre eux pour nous servir de cicerones et remercions ces derniers de tout le soin qu'ils ont apporté à nous guider et à nous instruire.

Le temps passe vite lorsqu'on est en si bonne compagnie! A six heures un thé fut offert à la « Vieille Belgique », cette charmante reconstitution d'une ville à l'époque de la Renaissance. Dans l'antique auberge, restaurant très moderne dans un décor ancien, chacun s'efforça de mettre à profit les derniers moments qui nous restaient à passer ensemble, puis, les départs s'échelonnant suivant l'horaire des trains choisis, les mains s'étreignirent avec émotion, on manifesta sa joie d'avoir vécu ensemble ces journées heureuses, joie nuancée de tristesse à la pensée de la distance que demain mettra entre nous. Enfin, après les derniers « au revoir » prononcés sur le quai de la gare du Nord, le Convent de Bruxelles prit fin laissant au cœur de tous un souvenir impérissable. Aujourd'hui l'on se sent réconforté par les amitiés qui se sont nouées, plus riche d'espairs en la Fraternité universelle et satisfait d'avoir contribué dans une large mesure à la réalisation de l'Idéal Maçonique.

L'A. M. I. n'aurait-elle d'autre programme à remplir que celui de réunir périodiquement les représentants les plus qualifiés de la Franc-Maçonnerie internationale dans des conditions aussi propices aux effusions et aux rapprochements que cela suffirait à justifier sa raison d'être et à lui attirer les sympathies de ceux qui n'ont pas encore foi en sa destinée. Que l'on veuille bien reprendre les comptes rendus des Convents, ceux des séances du Comité et l'on sera obligé de reconnaître que notre Association a poursuivi sans bruit mais avec succès la réalisation du but pour lequel elle fut fondée. Elle n'a point été submergée par les orages, elle flotte maintenant, vent arrière, vers le grand large et rien ne peut plus l'empêcher d'atteindre le port.

Le Convent de 1930 marquera le début d'une période heureuse pour l'Association Maçonique Internationale et pour la Fraternité universelle.

LE GRAND CHANCELIER.

Déclaration de Principes et Statuts de l'Association Maçonnique Internationale

*Texte adopté par le Congrès Maçonnique International
de Genève*

(19-23 octobre 1921)

Les Puissances maçonniques représentées au Congrès, en vue d'intensifier les résultats humanitaires et pacifiques de leur propagande, déclarent constituer entre elles une

ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

dont le siège est à Genève.

Les autres Puissances maçonniques qui adhéreront à la présente déclaration pourront être admises dans l'Association.

Inspirée par l'Idéal commun, chaque Franc-Maçonnerie nationale garde, dans cette Association internationale, sa souveraineté, son caractère propre et ses préférences rituelles.

La Franc-Maçonnerie, institution traditionnelle, philanthropique, philosophique et progressive, basée sur l'acceptation du principe que tous les hommes sont frères, a pour objet la recherche de la Vérité, l'étude et la pratique de la morale et de la solidarité. Elle travaille à l'amélioration matérielle et morale ainsi qu'au perfectionnement intellectuel et social de l'Humanité. Elle a pour principes la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté de conscience. Elle a pour devoir d'étendre à tous les membres de l'Humanité, les liens fraternels qui unissent les Francs-Maçons sur toute la surface du globe.

La Franc-Maçonnerie, considérant le travail comme un des devoirs essentiels de l'homme, honore également le travail manuel et le travail intellectuel.

Elle forme donc une association d'hommes probes, libres et dévoués qui, liés par des sentiments de liberté, d'égalité et de fraternité, travaillent individuellement et en commun au progrès social, exerçant ainsi la Bienfaisance dans le sens le plus élevé.

ADDITIFS ET DÉCISIONS VOTÉS PAR LE CONVENT

CONVENT EXTRAORDINAIRE DE GENÈVE (27-30 SEPT. 1923).

La déclaration de principe est considérée comme le fondement de l'Association Maçonnique Internationale. Toutefois les Puissances Maçonniques qui adhéreront à l'Association ne seront pas tenues de la signer.

CONVENT ORDINAIRE DE PARIS (27-29 DÉCEMBRE 1927).

La Franc-Maçonnerie reconnaît l'existence d'un principe supérieur et idéal généralement désigné sous la dénomination symbolique de Grand Architecte de l'Univers. Elle ne combat ni ne recommande aucune conviction religieuse.

(L'Association Maçonnique Internationale n'exige pas de tous ses adhérents qu'ils inscrivent dans leurs statuts la formule du Grand Architecte de l'Univers.)

STATUTS

Texte arrêté par le Convent de Bruxelles, 25-30 Septembre 1930

PREMIERE PARTIE

Bases de l'Association.

Article premier. — Le but de l'Association est :

De maintenir et de développer entre les Puissances maçonniques les relations existantes et d'en créer de nouvelles.

Article 2. — L'Association ainsi que chaque Puissance s'interdit toute ingérence dans les affaires intérieures des autres Obédiences.

Chaque Puissance est invitée à échanger avec les Puissances associées les programmes de ses travaux et à multiplier les occasions de contact afin d'harmoniser, de coordonner les efforts communs. Toutefois le fait d'appartenir à l'Association n'implique pas l'obligation d'entretenir des relations directes avec toutes les Puissances associées.

Article 3. — Les Puissances maçonniques adhérentes doivent se composer exclusivement d'hommes.

Article 4. — L'Association maçonnique internationale a pour organes:

- 1° Le Convent international.
- 2° Le Comité Exécutif et le Comité Consultatif.
- 3° La Chancellerie.

DEUXIEME PARTIE

Admission, Démission, Exclusion.

Article 5. — La candidature d'un nouveau membre de l'Association ne peut être prise en considération que si elle est appuyée par trois Puissances adhérentes.

Au nombre des Puissances garantes figurent obligatoirement celles des membres de l'Association qui ont leur siège sur le même territoire.

Article 5bis. — Cette candidature pour être prise en considération devra émaner d'une Puissance maçonnique régulière.

Seront considérées comme régulières et légitimes par l'A. M. I.:

1° Les Grandes Loges d'Angleterre du commencement du XVIII^e siècle ainsi que les Puissances qui se rattachent à ces Grandes Loges par filiation directe non contestée;

2° Les Puissances maçonniques ayant obtenu une charte constitutive d'une Puissance énumérée au 1°;

3° Les Puissances jouissant d'une possession d'état analogue à celle prévue par le droit civil ainsi que les Puissances qui se rattachent à elles par une filiation directe non contestée.

4° Sur rapport favorable du Comité Exécutif pourraient également être admises dans l'A. M. I. des Puissances qui n'établiraient pas leur légitimité de manière indiquée aux 1°, 2° et 3° mais qui réuniraient les conditions suivantes:

a) Etre patronnées par 5 Grandes Loges adhérentes à l'A. M. I.

b) Justifier d'une existence maçonnique paisible de 10 ans au moins.

Cette admission doit être prononcée par les 2/3 des voix.

Article 6. — Toute candidature est portée immédiatement à la connaissance des Puissances adhérentes par un avis de la Chancellerie. Elle est déclarée admise à titre pro-

visoire par le Comité Exécutif si celui-ci n'a enregistré aucune opposition motivée dans un délai de six mois à partir du jour où la Chancellerie a expédié l'avis.

L'admission définitive est prononcée par le Convent.

Article 7. — Toute Puissance peut se retirer librement de l'Association si elle a satisfait à ses obligations financières.

La Chancellerie avise immédiatement les autres Puissances adhérentes.

Article 8. — L'exclusion peut être décidée par le Convent lorsqu'une Puissance contrevient aux dispositions des statuts.

TROISIEME PARTIE

Du Convent international.

Article 9. — Le Convent international est l'organe souverain de l'Association maçonnique. Sa compétence est limitée aux seules questions intéressant l'Association.

Il se réunit tous les deux ans et fixe le lieu et la date de sa prochaine réunion.

Chaque Puissance adhérente dispose d'une voix.

Aucun délégué ne peut cumuler plus de deux mandats.

Article 10. — Pour délibérer valablement, le Convent doit réunir la moitié plus une des Puissances adhérentes.

Le Convent décide des conditions de validité des votes qu'il est appelé à émettre, sauf en ce qui concerne les admissions ou les exclusions qui doivent être votées par les $\frac{2}{3}$ des Puissances représentées.

Article 11. — En cas d'urgence le Convent peut être convoqué en session exceptionnelle par le Comité Exécutif ou sur la demande adressée à la Chancellerie par cinq Puissances. Son ordre du jour est limité aux questions qui ont motivé la réunion.

Le lieu et la date de la session seront fixés par le Comité Exécutif.

QUATRIEME PARTIE

Du Comité Exécutif et du Comité Consultatif.

Article 12. — Le Comité Exécutif est composé des chefs des Puissances maçonniques nommées par le Convent. Leur nombre ne pourra pas dépasser le chiffre impair immédiatement supérieur au $\frac{1}{4}$ des Puissances adhérentes.

Ils peuvent se faire accompagner par deux délégués qui ont voix consultative, chaque délégation n'ayant qu'une seule voix.

Les Puissances maçonniques faisant partie du Comité Exécutif peuvent, dans leur délégation, comprendre un représentant d'une autre Obédience adhérente agréée spécialement.

Article 12bis. — Le Comité Consultatif est composé d'anciens chefs de délégations ayant pris une part active aux travaux de l'Association. Ils sont nommés par leur Obédience sur proposition du Comité Exécutif. Leur nombre par Obédience ne pourra jamais être supérieur à trois.

Le Comité Consultatif siège en même temps que le Comité Exécutif. Ses membres n'ont pas droit de vote.

Article 13. — Le Comité Exécutif :

- a) Veille à l'exécution des décisions du Convent.
- b) Prend les dispositions propres à réaliser, dans les limites du règlement, le but poursuivi par l'Association.
- c) Vérifie les comptes de Chancellerie et les transmet aux Puissances adhérentes.
- d) Autorise, en cas de nécessité, toute dépense non prévue au budget.

CINQUIEME PARTIE

De la Chancellerie.

Article 14. — La Chancellerie est placée sous l'autorité souveraine du Convent et du Comité Exécutif.

Elle a son siège à Genève.

Article 15. — Le Chancelier est nommé par le Convent.

Il est chargé de l'exécution des décisions du Convent et de celles du Comité Exécutif.

La Chancellerie publie un bulletin trimestriel et un annuaire.

Le Chancelier est le trésorier de l'Association. Il perçoit les cotisations et règle les dépenses prévues au budget. Il ne peut engager de dépenses non prévues au budget sans l'approbation du Comité Exécutif auquel il présente annuellement un compte rendu financier et un projet de budget.

Article 16. — Le Chancelier reçoit des honoraires dont le montant est fixé par le Convent.

Le traitement de son personnel de Chancellerie est à sa charge.

Le personnel régulier doit appartenir à une Puissance maçonnique reconnue.

Les frais de loyer, d'éclairage et d'entretien des locaux de la Chancellerie sont à la charge de l'Association.

Article 17. — En cas de démission ou de décès du titulaire, le Comité Exécutif pourvoit provisoirement à son remplacement.

SIXIEME PARTIE

Ressources.

Article 18. — Les ressources de l'Association sont assurées par:

a) Les cotisations des Obédiences (selon un barème déterminé à chaque Convent);

b) Les abonnements au Bulletin et la vente d'imprimés maçonniques;

c) Les dons divers.

SEPTIEME PARTIE

Modifications aux statuts.

Article 19. — Toute modification aux présents statuts doit être proposée six mois à l'avance et votée par le Convent à la majorité des 2/3 des Puissances représentées.

ADDITIFS

Convent de Paris (27-29 décembre 1927).

TERRITORIALITÉ

Article premier. — Chacune des Obédiences adhérentes à l'A. M. I. s'interdit de créer des Loges sur des territoires soumis à la juridiction d'une autre de ses Obédiences.

Article 2. — Elle s'interdit toute création de Loge sur un territoire soumis à une Obédience non adhérente mais reconnue régulière, à moins que cette Loge ne soit exclusivement composée de FF. d'une nationalité étrangère au pays où elle se crée et auxquels l'entrée des Loges nationales est refusée.

Article 3. — Dans un pays où existe déjà une Puissance nationale régulière membre de l'A. M. I. une autre Obédience ne peut plus être fondée sans le consentement de cette Obédience. Si ce consentement n'est pas obtenu, la nouvelle Obédience ne pourra pas être admise dans l'A. M. I.

Article 4. — Les Colonies et Protectorats font partie du territoire du pays dont ils dépendent. Les pays sous mandat constituent une situation provisoire qui reste réservée.

Article 5. — Les situations acquises antérieurement au Convent de 1927 sont respectées. Toutefois l'A. M. I. recommande aux Puissances maçonniques intéressées de faire tous leurs efforts pour arriver le plus rapidement possible à l'unité nationale.

A ces fins, chaque Obédience nationale recevra dans son sein les Loges étrangères qui, se trouvant dans les limites de son territoire, exprimeraient le désir de se placer sous sa juridiction. Réciproquement, aucune Obédience ne pourra s'opposer au passage sous l'Obédience du pays où elles travaillent des Loges qui, jusque-là, lui étaient attachées.

Article 6. — L'A. M. I. recommande à toute Puissance maçonnique de s'abstenir de l'admission dans l'Ordre d'un profane résidant dans un autre pays, qu'il soit sujet ou non de ce pays.

L'A. M. I. recommande de ne faire exception à cette règle que du consentement de la Puissance maçonnique du pays d'origine. Il pourra encore être dérogé à cette règle, malgré l'opposition de la Puissance du pays d'origine, lorsque cette opposition se base sur des raisons politiques, philosophiques ou ethniques non compatibles avec la large fraternité qui est à la base de la Franc-Maçonnerie.

Article 7. — Tous les différends qui naîtraient de l'application des dispositions qui précèdent seront « de plano » soumis au Comité Exécutif de l'Association Maçonnique Internationale et les Puissances maçonniques adhérentes s'engagent à se soumettre à la décision de ce Comité.

Barème des Contributions annuelles voté par le Convent de 1930

Catégorie	Nombre de Membres	Contribution calculée en francs suisses		
		Fixe	Proportionnelle	Maximum par catégorie
I	1 à 200	70	20	90
II	201 à 500	90	40	130
III	501 à 1.000	130	70	200
IV	1.001 à 2.000	200	100	300
V	2.001 à 5.000	300	200	500
VI	5.001 à 10.000	500	400	900
VII	10.001 à 20.000	900	700	1.600
VIII	20.001 à 50.000	1.600	1.200	2.800
IX	50.001 à 100.000	2.800	1.900	4.700
X	100.001 à 200.000	4.700	2.800	7.500
XI	200.001 et au-desus	7.500	3.750	11.250

N. B. — La contribution *fixe* correspond au nombre minimum de membres prévu pour chaque catégorie.

La contribution *proportionnelle* se rapporte au nombre effectif de membres au-dessus du minimum indiqué pour chaque catégorie et s'ajoute à la contribution fixe.

Exemple

Une Obédience comptant 1.200 membres, soit Catégorie IV (1.000 à 2.000 membres, contribution fixe: frs. 200, contribution proportionnelle: frs. 100) paiera une contribution fixe pour 1.000 membres de 200 frs plus une contribution proportionnelle pour 200 membres,

$$\text{calculée comme suit: } \frac{100 \text{ frs} \times 200}{1.000 \text{ membres}} = 20 \text{ »}$$

Sa contribution totale sera donc de 220 frs.

Le nouveau Comité exécutif de l'A.M.I.

Les sept Puissances appelées au Comité Exécutif par le Convent pour la période 1930-1932 sont les suivantes:

Autriche: Grande Loge de Vienne.
Belgique: Grand Orient de Belgique.
Espagne: Grand Orient Espagnol.
France: Grande Loge de France.
Porto Rico: Grande Loge Souveraine de Porto Rico.
Suisse: Grande Loge Suisse Alpina.
Yougoslavie: Grande Loge Yougoslavia.

La Grande Loge Yougoslavia comprendra dans sa délégation un représentant de la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie.

La Grande Loge de Vienne aura comme délégué-adjoint la Grande Loge de Bulgarie.

N.B. — Selon la règle établie, la voix délibérative de la France revient, par rotation, à la Grande Loge de France qui complera dans sa délégation un membre du Grand Orient et celle de l'Espagne, au Grand Orient Espagnol qui s'adjoindra, en qualité de co-délégué, un représentant de la Grande Loge Espagnole.

Aux Obédiences Membres de l'A.M.I.

MISE EN GARDE

L'Association Maçonnique Internationale ne connaît, en Espagne, que deux Obédiences maçonniques régulières qui sont la *Grande Loge Espagnole* ayant son siège à *Barcelone* et le *Grand Orient Espagnol* dont le siège est à *Séville*.

Le Comité Exécutif de l'A. M. I. ayant eu connaissance de la création récente, à *Barcelone*, d'un groupement formé d'éléments dissidents des deux Obédiences sus-mentionnées et intitulé « *Gran Logia Unida* » (Grande Loge Unie)

anciennement Grande Loge Espagnole,

Membre fondateur de l'Association Maçonnique Internationale
et *Grande Loge du Nord-Est de l'Espagne* »

déclare n'avoir rien de commun avec la dite Grande Loge Unie. Les titres et qualités que s'arrogent les fondateurs de ce groupement constituent une usurpation et sont une imposture.

Le Grand Chancelier :

JOHN MOSSAZ.

Cette déclaration a été soumise au Convent de Bruxelles qui l'a ratifiée à l'unanimité.

Avis de la Chancellerie

I. *Bulletin*. — Nous adressons un pressant appel à ceux de nos abonnés — il en est encore quelques-uns — qui ne nous ont pas fait parvenir le montant de leur abonnement de 1930, soit 4.— Frs. suisses. En se hâtant un peu, ils nous éviteront des frais de réclamations inutiles.

II. *Annuaire*. — Il ne sera pas imprimé de nouvel annuaire en 1931. Nos lecteurs sont informés qu'ils peuvent encore se procurer celui de 1930 en envoyant 5 francs suisses par chèque ou par mandat-postal (Compte de Chèques postaux N° 13510) à la Chancellerie en accompagnant leur demande de la justification de leur qualité maçonnique.

III. *Paiements par mandats*. — Nous invitons les Loges ou les FF. qui nous couvrent par virement postal du montant de leur abonnement ou de leur souscription à l'Annuaire de bien vouloir mentionner sur le talon du mandat le nom sous lequel les commandes ont été effectuées. Il arrive fréquemment qu'un Fr (Vén. ou Trés.) nous adresse une somme destinée à régler la dette d'une Loge dont il ne nous rappelle pas le nom. Cette manière de procéder occasionne des erreurs qui nous font perdre en recherches un temps précieux.

IV. *Publications*. — Les publications suivantes sont en vente à la Chancellerie:

1. ED. QUARTIER-LA-TENTE: « Deux Siècles de Franc-Maçonnerie », 233 pages (avec illustrations), en anglais (édition française épuisée). Prix	3.— frs. suisses
2. Compte rendu in extenso du Convent de 1921 (Fondation de l'A.M.I.)	3.— » »
3. Compte rendu in extenso du Convent de 1923	3.— » »
4. Compte rendu in extenso du Convent de 1927	2,50 » »
5. Codes maçonniques en couleurs (anglais et allemands; édition française épuisée)	2,50 » »
6. ED. PLANTAGENET: Causeries Initiatives pour le Travail en Loge d'Apprenti ..	2.— » »
7. ED. PLANTAGENET: Causeries Initiatives pour le Travail en Chambre de Compagnons	2.— » »

Les frais de port pour ces livres sont à la charge de l'acheteur.

Ces différents imprimés ne sont livrés que sur justification des titres maçonniques.

N.B. — On peut souscrire dès maintenant au *Compte rendu in extenso du Convent de 1930*; le prix de l'exemplaire s'élèvera approximativement à 3.— frs. suisses.

V. *Publicité*. — Nous attirons l'attention de nos FF. commerçants, industriels, hôteliers, etc., sur l'efficacité de la publicité faite dans notre Bulletin.

Voici le tarif de ces annonces:

Par insertion:

1/8 de page	10.— frs. suisses
1/4 de page	20.— » »
1/2 page	40.— » »
1 page	80.— » »

Pour deux ou trois insertions, réduction de 20 %.

Pour quatre insertions, réduction de 25 %.

ADRESSES A RETENIR

Nous rappelons ici, pour répondre à un désir exprimé, les différentes adresses concernant l'administration de l'A. M. I.

Adresse et bureaux de la Chancellerie: 61bis, rue de Lyon, Genève.

Adresse pour la correspondance: Case Stand 138, Genève.

Adresse télégraphique: Amitente, Genève.

Chèques postaux. N° I. 3510.

Revue Maçonnique

Les informations qui paraissent sous cette rubrique n'ont d'autre but que de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A. M. I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles.

LA FRANC-MAÇONNERIE INTERNATIONALE

DISCOURS DU T. ILL. FR. CHARLES MAGNETTE

prononcé à la Tenue solennelle organisée par la Resp. Loge La Parfaite Intelligence et l'Etoile réunies, à l'Or. de Liège, en l'honneur des Délégués au Convent, le 27 septembre 1930.

Sérén. Gr. Mait. Nat.,
TT. Ill. FF. délégués, et vous tous,
TT. CC. FF.,

Lorsque les organisateurs du Convent qui se tient en ce moment me firent la faveur de me demander d'y prendre la parole, dans le Temple même où j'ai reçu la Lum., et quand ils me prièrent de vous parler de la Fr.-Maç. Internationale, je n'hésitai pas et j'acceptai.

Mais quand, rentré chez moi, et réfléchissant au sujet que l'on m'avait imposé de traiter, je voulus mentalement m'en tracer les grandes lignes, je fus effrayé des difficultés de la tâche.

Parler de la Fr. Maç. Internationale? Parler de quelque chose qui n'existe pas? Parler d'une illusion, d'un rêve, d'un espoir que beaucoup qualifient d'utopie: quelle entreprise malaisée!

Car, cette Fr.-Maç. Internationale existe-t-elle réellement? Du moins, dans le sens où l'entend généralement le vulgaire, dans la signification que lui donnent même souvent les Maç., c'est-à-dire comme étant une institution universelle, régie partout par les mêmes principes, établie partout sur les mêmes bases, poursuivant en tous pays des buts identiques, ou tout au moins analogues, et constituant un ensemble de groupements, distincts mais semblables et unis par des liens puissants; en un mot, formant cette chaîne symbo-

lique, cette chaîne d'union que les FF. forgent entre eux à la fin de leurs travaux ritueliques, et qui devrait, à travers l'espace et à travers le temps, réunir toutes les Loges et toutes les Obédiences des deux hémisphères.

Fait bizarre, mais à la fois inexplicable et rassurant: c'est que partout, sous toutes les latitudes, dans tous les milieux, la Fr.-Maç. rencontre les mêmes ennemis, les mêmes détracteurs, bien qu'elle paraisse présenter, dans ses bases, dans son organisation et dans son action, des divergences essentielles selon les régions où elle vit et travaille, et même là où elle se contente de vivre.

Et ce qui est plus extraordinaire encore, c'est que la croyance populaire attribue généreusement à l'Institution un caractère d'universalité que tous nos efforts, depuis des années, tendent à lui donner dans la réalité.

Et cependant, nous qui savons, nous qui voyons, nous qui vivons la vie maç. de tous les instants, nous cherchons toujours à fixer, en traits précis, cette notion d'universalité, et nous nous heurtons à des obstacles qui risquent d'arrêter et de décourager ceux qui voudraient transposer sur le plan de la réalité ce qui jusqu'à présent apparaît comme une simple abstraction, comme une pure imagination ne répondant à rien de concret.

Car cette Maç. que nous voudrions universelle, qui n'a pas de raison d'être si elle se localise, se confine et se particularise, nous sommes loin d'avoir pu en faire une société à qui les frontières sont inconnues.

Pourtant cette conception d'universalité est celle qui, dans notre esprit et dans notre cœur, domine toutes les autres, quand nous cherchons à définir l'admirable Institut au développement et à la gloire duquel nous consacrons le meilleur de nous-mêmes.

Ecoutez en quels termes élevés et saisissants l'article premier des Statuts Généraux du Grand Orient de Belgique expose l'essence et le but de la Fr.-Maç.:

« La Franc-Maç., institution cosmopolite et progressive, a pour objet la recherche de la vérité et le perfectionnement de l'Humanité. Elle se fonde sur la liberté et la tolérance; elle ne formule ou n'invoque aucun dogme.

« Elle demande à celui qui se présente à l'init. d'être honnête homme et de posséder une intelligence qui lui permette de comprendre et de propager les principes maç.

« Elle exige de ses adeptes la sincérité des convictions, le désir de s'instruire et le dévouement.

« Elle forme donc une société d'hommes probes qui, liés par des sentiments de liberté, d'égalité et de fraternité, tra-

vailent individuellement et en commun au progrès social et exercent ainsi la bienfaisance dans le sens le plus étendu.»

Ecoutez comment les 12 Puis. Maç. réunies à Genève, en octobre 1921, pour élaborer la charte de l'Assoc. Maç. Internationale, fixaient, unanimement, après un examen approfondi et des discussions d'un haut intérêt, le cadre de l'Institution :

« La Franc-Maçonnerie, institution traditionnelle, philanthropique, philosophique et progressive, basée sur l'acceptation du principe que *tous les hommes sont frères*, a pour objet la recherche de la Vérité, l'étude et la pratique de la morale et de la solidarité. Elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, ainsi qu'au perfectionnement intellectuel et social de l'Humanité. Elle a pour principe la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté de conscience. Elle a pour devoir d'étendre à tous les membres de l'Humanité les liens fraternels *qui unissent les Francs-Maçons sur toute la surface du globe*.

« La Franc-Maçonnerie, considérant le travail comme un des devoirs essentiels de l'homme, honore également le travail manuel et le travail intellectuel.

« Elle forme donc une Association d'hommes probes, libres et dévoués, qui, liés par des sentiments de liberté, d'égalité et de fraternité, travaillent individuellement et en commun au progrès social, exerçant ainsi la Bienfaisance dans le sens le plus élevé. »

Mais, mes FF., vous le savez, ni les fondateurs du Gr. Or. de Belgique, ni ceux qui ont inséré des principes analogues dans les Statuts généraux d'autres Obédiences, ni les promoteurs de l'Association Maçonnique Internationale (A. M. I.), n'ont rien inventé. Ils n'ont fait que répéter ce que l'immortel F. Anderson, dans ses Constitutions de 1723, avait exprimé, en termes qui ne devraient jamais être absents de l'esprit d'aucun Maç., lorsqu'il disait que la Fr.-Maç. devait devenir « un centre d'union et un moyen de rapprocher amicalement des hommes qui, sans elle, seraient toujours restés éloignés les uns des autres ».

Et, ainsi, se marque la volonté des fondateurs, entérinée par la suite innombrable des adeptes, de faire de la Maç., non pas une série de groupements fermés, parfois même hostiles, mais une immense agglomération d'hommes de bonne volonté, divers assurément, sous de multiples rapports, mais ayant un idéal commun et travaillant à cette interprétation des esprits et des cœurs sans laquelle, selon la forte parole d'Anderson, les hommes demeureront toujours éloignés les uns des autres.

Or, si telle fut la pensée des fondateurs de l'Ordre, si des efforts énormes ont été dépensés en vue de ce rapprochement, le souci de la vérité nous oblige à reconnaître et à dire que nous sommes encore bien loin du but.

Des partis politiques se sont internationalisés. Des manifestations de caractère purement international, se multiplient sur le terrain religieux.

Dans le domaine des arts, dans celui des sciences, de plus en plus les frontières s'abolissent.

Et ceci m'amène à la constatation d'un phénomène, sur lequel j'appelle votre plus sérieuse attention, et qui est quelque peu déconcertant.

Les progrès que, depuis quelques lustres, l'humanité peut enregistrer dans l'ordre matériel, je veux dire dans le domaine matériel, sont merveilleux et incalculables. Successivement, la traction à vapeur et le motorisme électrique, le téléphone, l'automobilisme, l'aviation, la télégraphie et le transport des sons sans fil, la télévision, les phénomènes de radioactivité — que sais-je encore — tous ces progrès, eux, ont pris l'avance sur l'évolution intellectuelle et morale; ils se sont joués des frontières qu'ils ont franchies, en s'installant en maîtres partout, en se riant des nationalismes excessifs, qui n'ont pu en monopoliser aucun, encore qu'ils eussent voulu souvent les faire servir à des fins blâmables.

Et, c'est ce qui, au premier abord, dérouté un peu l'esprit.

C'est donc la matière, *sensu lato*, qui va agir et influencer sur la mentalité, alors pourtant que c'est celle-ci qui crée, développe et fait progresser la science et les sciences, qui, en un mot, est la mère du progrès matériel.

Singulier retour des choses et balance surprenante, mais qu'il ne faut point se hâter de juger ni surtout de critiquer.

C'est de l'esprit humain qu'est sortie la science. Et celle-ci va établir entre les hommes des contacts, des relations nécessaires qui ne me paraissent pas pouvoir avoir d'autre résultat qu'une intercompréhension plus complète et un sentiment croissant de la solidarité humaine.

Oh! je le sais bien: tout cela ne s'accomplira pas en un jour ni en un siècle.

Il n'est pas possible de modifier d'un coup de baguette magique des mentalités formées par des séries de siècles, tandis que rien n'est plus aisé et plus rapide que la pénétration de l'action, de l'influence, de l'habitude et des conséquences de l'automobilisme ou de la T. S. F.

Mais, ces progrès, à leur tour, vont avoir leur répercussion dans le champ extra-matériel, et ainsi s'établissent entre

les divers courants de l'activité humaine des rapports entre lesquels tous nos efforts doivent tendre à créer et à maintenir l'ordre et l'harmonie.

Or, nul n'oserait nier que, dans cet ordre moral, qui est tout de même d'un rang supérieur à tous les autres, il s'est accompli des progrès notables.

C'est paradoxe ou propos de pessimiste que de soutenir que nous en sommes encore, sous le point de vue de la mentalité, au stade de l'homme des cavernes. Et je ne m'attarderai pas à réfuter ces thèses plus originales que fondées.

Les admettre, ou simplement ne pas les rejeter, équivaudrait à nier la perfectibilité de la race humaine, et si elles pouvaient convertir la masse des Maç., il ne resterait qu'à renverser les Col. de tous les Temples, à se désintéresser du sort de l'Humanité, à vivre chacun pour soi, à laisser la lutte féroce se dérouler sans trêve ni merci, et à voir la Force, sans la Sagesse comme guide et sans la Beauté comme but, dominer en despote sur un globe désormais voué aux pires misères.

Mais n'y voyez-vous pas une explication, à ces théories déprimantes, dans le fait que je vous signalais il y a quelques instants, de la lenteur avec laquelle s'accomplit l'évolution morale, comparée à la promptitude que mettent les nouveautés scientifiques à s'introduire dans tous les coins du monde?

Et ceci me ramène à mon point de départ: n'est-il pas attristant de constater qu'une Institution telle que la nôtre, dont il semble que l'universalité mondiale soit et doive être une caractéristique essentielle, cherche encore sa voie dans cette direction?

Tout de suite après le cataclysme effroyable qui a secoué l'humanité pendant près de cinq années, des tentatives ont été faites et renouvelées, et certaines non sans succès, pour nouer ou renouer des liens internationaux dont on sentait l'impérieuse nécessité.

La création de la Société des Nations fut une manifestation de cet esprit de solidarité internationale, que seuls des esprits aigris ou systématiquement sceptiques, raillent ou dénigrent sottement. Et tout récemment, en voyant un délégué de la Société des Nations assister officiellement au Congrès de l'Association pour l'Unification du Droit pénal, qui se tenait à Bruxelles, j'admirais que cet organisme nouveau, se mêlant aux manifestations d'ordre moral et social, aide à créer et à promouvoir cet esprit international, solidaire, humain et fraternel, dans le développement duquel, et non ailleurs, réside le salut de l'Humanité.

C'est le même sentiment qui a guidé les fondateurs de

l'A. M. I. lorsque, en 1921, ils voulurent établir entre les multiples Obédiences qui portaient le même titre de Loges, des relations plus étroites et donner à une Institution répandue sur toute la surface de l'Univers, une organisation rationnelle et un centre de rayonnement qui devaient en centupler la puissance.

Disons la vérité: il est une branche de la Maç. Universelle qui a pu réaliser, d'une façon à peu près complète, cette unité ou plutôt cette union que nous jugeons si nécessaire.

Je veux parler de la Maç. des Hauts Grades, où se pratique le Rite Écos. Anc. et Accepté, et dont les chefs d'ordre sont les Suprêmes Conseils.

Mais il convient de faire remarquer que si les Supr. Cons. ont entre eux des rapports réguliers et constants, il n'existe pas, dans ce Rite, à proprement parler, de pouvoir central, régulateur. Les Supr. Cons. se réunissent en Convents, à des intervalles d'ailleurs irréguliers, et selon que les circonstances le commandent, et ce sont les décisions de ces Convents qui font la loi des Supr. Cons. affiliés.

Pareille organisation n'est pas possible en ce qui concerne les groupements de la Maç. Symbolique, et c'est pourquoi, à l'initiative de P.H. et toujours regretté F. Quartier-La-Tente, le fondateur et l'animateur du Bureau des relations maç. — dont il ne faut jamais prononcer le nom qu'avec gratitude et vénération — quelques FF. enthousiastes se mirent en devoir de réunir en un faisceau compact les rameaux, à la fois semblables et divers de l'arbre maç., et au lieu de les laisser pousser dans des directions différentes, de les unir pour les faire monter tous ensemble vers un même idéal.

Ah! quel magnifique départ! Je ne puis, pour ma part, y songer sans émotion. Il faut relire — je le conseille à tous mes FF., surtout aux jeunes — le compte rendu de cette assemblée imposante.

Je sais, vous savez tous, que des déceptions suivirent cette première manifestation d'enthousiasme, de solidarité et de foi maç.

Tous ceux-là qu'avait grisés — de cette excellente et salutaire griserie qui donne le contact maç. — l'atmosphère de confiance et de cordialité frat. qui avait régné à Genève, ne parvinrent pas, rentrés dans leur Or. respectif, à faire partager par tous leurs FF., pour tous les dirigeants de leur Obédience, l'impression profonde et vivace qu'ils avaient éprouvée au cours de ces assises.

Des objections vinrent, des critiques s'élevèrent, des réserves furent formulées.

Les promoteurs ne se découragèrent pas. Ils firent droit à la plupart des revendications.

Et ils donnèrent, dès le Convent extraordinaire de 1923, ce merveilleux exemple de tolérance et de générosité intellectuelle et morale: ils consentirent à ce que les adhérents de l'A. M. I. ne fussent point liés par la Charte de l'A. M. I., par la Déclaration de Principes, dont je vous ai lu, tout à l'heure, l'article fondamental. Tout ce qu'ils demandèrent, c'était que tous travaillassent ensemble, fraternellement, chacun selon son mode et ses moyens, à l'œuvre de paix et de progrès, sans l'édification de laquelle, tout de même, on ne peut concevoir l'existence et la raison d'être de la Fr.-Maç.

Et les années coulèrent. Et l'A. M. I. vivait péniblement, mais dignement. On ne saura jamais quels trésors de dévouement et d'abnégation, d'adresse et d'ingéniosité, furent nécessaires pour tenir l'œuvre debout et lui permettre de se présenter aujourd'hui devant vous, en ce Convent solennel, non pas encore en plein épanouissement, mais ayant passé l'âge des épreuves, ayant conquis sa place dans l'Univers maç. et ayant le droit de regarder l'avenir avec confiance.

Et pourtant les épreuves ne lui furent pas épargnées. Je n'entends pas rappeler seulement les pertes douloureuses que subit l'A. M. I. par la disparition successive et rapprochée de ses deux premiers Chanceliers, les Ill. et regrettés FF. Quartier-La-Tente et Reverchon, auxquels il convient de vouer une gratitude émue pour les services inappréciables qu'ils ont rendus à notre Association.

Mais je songe aussi aux retraits successifs — car je ne veux pas parler de défection — que nous eûmes la tristesse d'enregistrer.

La Gr. L. de New-York, qui nous avait délégué un de ses anciens G. M., le T. C. F. Townsend Scudder, dont nous rappelons tous l'esprit largement ouvert, le caractère affable et la science maç., ne se contenta point des modifications et restrictions que, dans une haute pensée d'union et de tolérance, le deuxième Convent avait admises en 1923. Et cette importante puissance maç., une des principales Obédiences du monde, retira son adhésion.

Elle eût voulu que toutes les puissances maç., membres de l'A. M. I., fissent acte d'acquiescement à certaines interprétations des Constitutions primitives et à certains «Landmarks», jugés par elle comme formant des dogmes intangibles, hors de la croyance auxquels il n'était point de vraie Maç.

Le point de vue de l'A. M. I. était tout différent. Il pouvait se résumer, en ce qui concerne les croyances et les prin-

cipes, d'ordre philosophique et métaphysique, en quelques mots, très simples :

« Ne rien imposer à personne. Ne rien se laisser imposer par personne. »

N'est-ce pas là une formule qui condense admirablement la pensée d'Anderson lorsqu'il disait : « Il faut laisser à tous les Maç. leurs convictions personnelles, c'est-à-dire qu'ils doivent être des hommes d'honneur, probes, sincères et loyaux, quelles que soient les dénominations sous lesquelles il leur plaira d'être classés. »

Nous avons eu l'illusion que, par le canal de la Fr.-Maç. des Etats-Unis, surtout des E.-U. du Nord, nous pourrions nous rapprocher de ce groupement Maç., le plus considérable de l'Univers, que constitue la Maç. anglo-saxonne, et tout spécialement de la Grande Loge d'Angleterre, dont sont issus par filiation directe ou collatérale, la plupart des Corps Maç. qui pratiquent l'Art Royal.

Et, par le même intermédiaire, on eut pu atteindre aussi la Fr.-Maç. scandinave, ce qui eut été hautement utile.

Notre espoir a été déçu. La Maç. anglo-saxonne s'est réfugiée ou est demeurée dans un splendide isolement, la Maç. américaine subissant peut-être l'influence du mouvement qui détache peu à peu les Etats-Unis de tout ce qui touche l'Europe.

Dieu me garde, en cette circonstance et dans ce lieu, de m'aventurer sur le terrain glissant de la politique.

Mais je ne puis me tenir de penser qu'une telle attitude de désintéressement porte en elle-même ses dangers et son châtement, peut-être plus proches qu'on ne le pourrait soupçonner.

Quoiqu'il en soit, nous ne pouvions que prendre acte de la décision et de la situation qu'elle créait.

Puis, une autre Obédience, toute proche de la nôtre et dont l'attachement à l'A. M. I. s'était manifesté par une précieuse collaboration, matérielle et morale, éprouva à son tour des scrupules. A l'instar de la Gr. L. de New-York, mais d'une façon moins rigoriste, le G. O. des Pays-Bas voulut imposer une formule de définition de la Fr.-Maç., dont la discussion absorba une bonne partie des séances du dernier Convent tenu à Paris en 1927.

De laborieuses négociations aboutirent à l'adoption d'une formule transactionnelle, relative à la question si épineuse de la mention du G. A. de l'Univers, formule au sujet de laquelle plusieurs Obédiences firent preuve d'un esprit de conciliation vraiment émouvant. Et tout semblait acquis, lorsque nos FF. néerlandais formulèrent l'exigence d'un

vote unanime, à défaut duquel les délégués du G. O. des Pays-Bas ne pourraient se porter forts de l'adhésion de leur Puissance mandante. Or, cette unanimité ne fut pas atteinte, à deux voix près. Et le G. O. des Pays-Bas décida de ne pas maintenir son adhésion à l'A. M. I.

Le coup était sensible pour l'A. M. I., qui perdait de nouveau un truchement par l'intermédiaire duquel il était possible d'atteindre la Grande Loge d'Angleterre, laquelle, on le sait, est difficilement accessible, et peu prodigue de réponses aux communications qu'on a la faveur de lui faire.

De plus, le G. O. néerlandais, qui n'avait cessé d'entretenir de bonnes relations avec les Grandes Loges allemandes et qui, dès le Convent de 1923, avait préparé les voies à une admission possible de ces GG. LL. au sein de l'A. M. I. en proposant de n'exiger de toutes les Puissances candidates qu'une déclaration identique, et ainsi de supprimer l'obligation, pour certaines Puissances, de reconnaître la violation, commise en 1914, de certains principes tant de droit international que d'humanité, ce G. O., dis-je, apparaissait comme un facteur de rapprochement et de conciliation.

Disons tout de suite qu'il est probable que si des tentatives en ce sens avaient été faites par nos FF. hollandais, elles eussent été sûrement vouées à un insuccès complet.

Car il faut savoir que nos FF. français — qui avaient eu la délicatesse, avant de rien entreprendre sur ce terrain, de nous prévenir et de nous consulter — ont, à plusieurs reprises, fait des avances aux Maç. allemands, et ont eu, avec certaines personnalités de premier plan, des réunions et conférences dont les échos nous sont parvenus. Et nous avons appris que les Maç. allemands formulaient des prétentions et exigences qui firent se cabrer les délégués français, quelque conciliants et bien intentionnés qu'ils fussent, certains Maç. estimant même qu'ils étaient allés trop loin dans la voie de la condescendance. Pour un peu, il eût fallu adresser des excuses et des regrets, non seulement à la Maç. allemande, mais encore à l'Allemagne elle-même.

Et il n'est pas inopportun de faire remarquer que la G. L. d'Angleterre, qui se montre si rigoureuse quand il s'agit d'apprécier l'intervention de la Maç. latine dans le domaine politique, continue néanmoins à entretenir des relations officielles avec les GG. LL. allemandes, bien que celles-ci, dans leurs négociations avec la Fr.-Maç. française, aient carrément placé la question sur le plan purement et exclusivement politique.

Singulière contradiction, mais dont l'avenir nous fera peut-être profiter.

Quoiqu'il en soit, les pourparlers n'aboutirent donc pas et il ne reste que l'espoir d'une évolution mentale, que de récents événements rendent peu probables dans un délai rapproché.

Je voudrais cependant saisir l'occasion qui m'est offerte de laver la Maç. allemande d'un reproche qui lui a été injustement adressé à mon sujet. Il a été dit, écrit et répété, malgré les démentis que j'y ai donnés, que la responsabilité de l'emprisonnement que m'a fait subir le Gouvernement allemand pendant la guerre, était imputable aux GG. LL. allemandes. Rien n'est plus inexact, et ces GG. LL. n'ont rien, absolument rien à se reprocher. Elles ne m'ont pas dénoncé, elles n'ont formulé aucune plainte contre moi. C'est la censure officielle du pouvoir occupant qui a saisi, à la poste, les lettres que j'adressais aux GG. LL. allemandes pour protester contre les déportations d'ouvriers belges en Allemagne et de les conjurer de joindre leurs protestations aux miennes. Et c'est sur cette saisie, dans laquelle les GG. LL. ne sont en rien intervenues, que j'ai été poursuivi et condamné.

Je m'excuse de m'être ainsi, dans un exposé de portée générale, mis personnellement en cause; mais vous comprendrez et approuverez le sentiment d'équité et le souci de vérité qui m'ont incité à faire ici, une fois de plus, cette déclaration que, je l'espère, je n'aurai plus besoin de renouveler.

*
**

Toutes ces discussions avec nos TT. CC. FF. néerlandais et toute la correspondance qui les accompagna et la suivit, furent empreintes de la plus parfaite courtoisie et de l'esprit le plus frat., de même que des relations cordiales et amicales subsistèrent entre les Obédiences qui s'étaient rencontrées à l'A. M. I. Les autorités Maç. belges furent, en des visites qu'elles firent à leurs FF. hollandais, l'objet d'un accueil empressé, et je me rappelle avec émotion la rencontre que, étant encore G. M., je fis, il y a peu d'années, en la R. L. Marnix de Sainte-Aldegonde à l'Or. d'Anvers, de plusieurs HH. DD. du G. O. des Pays-Bas, parmi lesquels le T. C. et regretté F. Carpentier-Alting, dont nous gardons un souvenir durable et affectueux.

Or, jamais un mot n'a été dit qui put faire considérer comme définitive et irréparable une rupture à tous égards déplorable.

Au contraire, toujours furent prononcées des paroles d'amitié et d'espérance, et ceux qui assistèrent à la Ten. de la R. L. Marnix, à laquelle je faisais allusion il y a quelques instants, ont encore présents à la mémoire et au cœur les

vœux qu'exprimait le G. M. néerlandais Carpentier-Alting. Et voici que ces vœux semblent entrer dans la voie de la réalisation.

Un événement — car c'est ainsi qu'il faut l'appeler — dont on ne saurait surestimer l'importance et dont le commentaire fera l'objet de la fin de cette causerie, vient de se produire.

En juin dernier, nous recevions la traduction d'un article hautement intéressant qui avait paru dans la Revue Maç. hollandaise bien connue « Maçonniek Tijdschrift ».

Cet article était, sinon signé, du moins patronné par cinq FF., membres actifs de Loges sous l'Obédience du G. O. des Pays-Bas, et qui portent des noms honorés, respectés et autorisés dans la Maç. néerlandaise, à savoir les FF. Ariens Kappers, A. E. F. Junod, H. Carpentier-Alting, W. A. I. Bolken et A. J. Hooiberg.

Et, chose intéressante, ces 5 signataires forment le « Comité de la Table ronde pour les affaires maçonniques internationales ».

Il faudrait, selon le vœu des auteurs et signataires, répandre largement cette étude magistrale, que j'ai d'ailleurs trouvée reproduite ¹ dans la *Revue Maç. de Bruxelles* et dans la *Wiener Freimaurer Zeitung*, de Vienne.

Elle traite du Symbole du Grand Architecte de l'Univers. Mais elle se livre d'abord à des considérations générales d'un ordre extrêmement élevé et dont les conclusions ne peuvent que nous réjouir et nous donner l'espoir sérieux d'un rapprochement entre les points de vue qui ont semblé parfois irrémédiablement opposés.

Les auteurs, mettant en présence la mentalité française et la mentalité anglaise, prévoient entre ces deux nationalités une harmonie plus étroite par le jeu de la loi de mutation et de la loi d'assimilation. Car, disent-ils, « le problème continue. Notre évolution physique et morale n'est pas terminée. Le degré de développement atteint aujourd'hui par l'individu et les groupes d'individus ne s'arrêtera pas avant que tout soit accompli ».

Quelles belles et fortes paroles!

Et quelle affirmation énergique et solennelle du progrès nécessaire et indéfini!

Puis l'article, passant sur le terrain concret, et touchant à la question du Symbole du G. A. de l'Univers, s'exprime comme suit:

« Dans l'organisation maçonnique, l'Angleterre et la France, en ce qui concerne leur attitude envers le Symbole

¹ Cet article a paru également dans notre Bulletin n° 33. (Réd.)

du G. A. de l'Univers, forment un contraste saisissant. Si l'une des Obédiences se croit obligée d'imposer ce Symbole, l'autre aussi fermement juge ne pas devoir le poser en dogme. »

Voilà posé, nettement, le problème.

Et il va falloir dire qui, des deux affirmants, a raison et qui a tort.

Les auteurs, après avoir souligné les différentes modifications apportées successivement, en 1738 et en 1815, par la G. L. d'Angleterre aux Constitutions d'Anderson de 1723; après avoir proclamé, non sans une certaine ironie, que la G. L. d'Angleterre pas plus qu'un simple individu, ne se laissera facilement convaincre d'une erreur dans sa façon d'interpréter et d'appliquer les Constitutions; après avoir constaté les impossibilités de l'immobilisme absolu; après avoir déclaré que chaque Obédience connaît cette transformation de la Déclaration de Principes, et prévu que la Fr.-Maç. néerlandaise n'en est pas encore à sa dernière Déclaration, les auteurs concluent avec une logique rigoureuse que si l'Angleterre est libre de prendre, en matière maç., les mesures qu'elle juge utiles, il est inadmissible qu'elle prétende les imposer aux autres.

Textuellement, ils disent:

« L'action de la G. L. d'Angleterre, quelles que soient les résolutions en jeu, est limitée à son propre ressort et à sa propre juridiction. Et comme pair dans l'Art Royal, les autres Obédiences n'ont à voir en leur Obédience-Mère ou Obédience-Sœur, que la première de leurs égales. Une autre prérogative deviendrait une suprématie. Ce serait la répétition de ce qui a eu lieu à propos de l'épiscopat de Rome, où l'égalité des autres évêques, princes de l'Eglise, est devenue une notion sans effet. »

On ne saurait mieux dire, à mon sens.

Et ils ajoutent encore: « On ne peut parler d'autorité quand aucun concile d'Obédience n'a discuté ces questions. »

Mais, oui! Et notre A. M. I. n'est autre chose qu'un Concile, encore incomplet, encore imparfait, encore sans autorité régulatrice, mais chaque jour amène un progrès et nous pouvons entrevoir le moment heureux où ses décisions auront force de loi maç.

Et enfin, commentant la décision du G. O. de France, relative à la formule du G. A. de l'Univers — car la G. L. de France, dont nul ne pourrait contester ni soupçonner la haute indépendance d'esprit, n'a pas jugé à propos de la supprimer, en laissant à ses adeptes, pour l'interpréter, la latitude la plus étendue — reconnaissent les services émi-

nents rendus à la cause de l'Humanité par la Fr.-Maç. française.

« Où, disent-ils, en serait maintenant la France, ou plutôt où en serait l'Europe et peut-être le monde entier, sans l'enthousiasme et l'activité libératrice des turbulentes Loges françaises? »

« La Fr.-Maç. française a-t-elle exigé la coopération d'autres Obédiences? A-t-elle ajouté la formule: sous peine d'être exclu de notre Communauté? En aucune façon. Elle a discuté et décidé en sa propre souveraineté. Et elle a exécuté ce qu'elle avait décidé, par ses propres moyens. Seuls ceux qui dépendaient d'elle ont eu à s'incliner ou à se justifier. »

Mes FF., réjouissons-nous de ces paroles. Et de toutes nos forces, applaudissons-les.

Le milieu où elles ont été prononcées leur confère une autorité particulière. Et souhaitons qu'elles soient entendues, comprises et appréciées en d'autres milieux qui, jusqu'ici, sont demeurés imperméables à certaines doctrines et suggestions.

Mais il ne faut jamais désespérer. Le progrès, nous le savons, est lent, et sa marche hérissée de difficultés.

Mais, il est vrai aussi qu'aucun effort, si minime soit-il, tel celui que nous faisons aujourd'hui portera, tôt ou tard, ses fruits.

Et, vous l'entendez, je finis autrement que je n'ai débuté, sur des paroles de foi et d'espérance.

Car, je m'en voudrais de ne pas rappeler en terminant, les admirables paroles qu'au cours du Convent de Genève, en 1923, un grand Maç., le T. Ill. F. Townsend Scudder, dont j'ai déjà cité le nom, adressait aux membres du Convent:

« Faisons notre sacrifice, chacun dans la mesure où il peut, et je suis bien certain que nous arriverons au bout de notre tâche.

« Pour la première fois, dans l'histoire de la Maçonnerie, nos efforts ont été couronnés par le succès. Il est curieux qu'une fraternité comme la nôtre, qui s'est toujours considérée un peu comme une grande famille, ait toujours consenti à se quereller. (Rires). Nous nous querellons un peu, pour être différents des autres. Eh bien, il faut nous distinguer par le fait que les Maçons ne se querellent plus du tout entre eux. Que s'il existe entre eux des divergences, elles ne soient pas profondes, et qu'elles s'aplanissent par la sincérité et la bonne volonté. Si chacun travaille de son mieux, dans peu de temps notre idéal aura fait un grand pas, et dans peu d'années, nous aurons une Maç. vraiment universelle, un groupe d'hommes vraiment FF. Au moins, un tel but vaut-

il la peine d'espérer. Et si on peut l'espérer, combien plus encore vaut-il la peine de le tenter! »

Associions-nous sans réserve, mes FF., à ces nobles et magnifiques paroles! Soyons optimistes, à travers et malgré tout!

Continuons, sans lassitude, sans découragement, l'œuvre entreprise; unissons et accumulons les efforts, tous les efforts, pour que cette Maç. Internationale, dont je vous ai parlé comme d'un idéal lointain, devienne une radieuse réalité, et pour que, pensant à nous qui, dans la vallée, grimpons péniblement vers les cimes, nos descendants et successeurs, ceux qui seront parvenus au sommet, en regardant la route parcourue et en pensant à nous, les premiers pionniers, disent de nous, pieusement et fraternellement:

Que leur mémoire soit bénie!

Mes FF., j'ai dit.

UNE NOUVELLE GRANDE LOGE EN ALLEMAGNE

Le dimanche 27 juillet 1930 a été fondée, à Hambourg, la *Grande Loge Symbolique d'Allemagne*.

Cette Grande Loge est formée, conformément aux principes établis par la Grande Loge d'Angleterre, par 8 Loges régulièrement constituées qui sont les suivantes:

1. « Erkenntnis zur Sonne » à Hambourg;
2. « I. G. Fichte » à Hambourg;
3. « Pythagoras zu den fünf Rosen » à Mannheim;
4. « Lessing zu den 3 Ringen » à Stuttgart;
5. « Isis zu den 3 Sphinxen » à Schwerin;
6. « Mozart » à Berlin;
7. « Wieland » à Munich;
8. « Weltkette » à Dresde.

La Lumière a été apportée à ces Loges par le Suprême Conseil du Rite Ecossais ancien et accepté pour l'Allemagne¹ qui a préalablement procédé à un examen d'où il ressort que:

1° Le Sup. Conseil a examiné les dossiers des FF. faisant partie des 8 Loges ci-dessus désignées et a acquis la certitude que tous sont des FF.-MM. réguliers ayant reçu régulièrement la Lumière maçonnique d'Obédiences régulières et reconnues;

¹ Installé à Pâques de cette année par les Sup. Cons. de Hollande et de Suisse.

2° La Fédération des Grandes Loges Humanitaires d'Allemagne, malgré la prière qui lui en avait été faite a refusé d'introduire la Lumière dans ces Loges;

3° La Grande Loge de France s'étant déclarée prête à leur apporter la Lumière ainsi que les Patentes et Pleins Pouvoirs, le Suprême Conseil pour l'Allemagne, craignant que cela suscite dans la Franc-Maçonnerie allemande des tensions qui pourraient être dangereuses pour l'Art Royal a considéré qu'il était impossible qu'une Grande Loge soit régularisée par une Grande Loge française.

La Grande Loge Symbolique d'Allemagne reconnaît dans ses principes fondamentaux le G. A. de l'U. symbole dans lequel, en dehors de toute représentation concrète de croyance en Dieu ou de notion de la Divinité, elle conçoit l'essence intérieure des choses. La Bible, le compas et l'équerre sont, pour elle, les 3 grandes Lumières de la Fr.-Maçonnerie. Elle affirme expressément l'amour de la Patrie allemande mais ne voit aucune contradiction entre l'amour de la Patrie et l'amour de tous les Hommes et travaille au rétablissement de la Chaîne d'Union par dessus toutes les Nations et tous les Pays. Enfin, elle autorise le travail de ses membres dans les Hauts Grades du Rite Ecossais ancien et accepté.

Le G. M. de la Grande Loge Symbolique d'Allemagne est le Fr. Dr. Leo Müffelmann (Berlin) ex-Vén. M. en Chaire de la Loge « Bluntschli zur reinen Erkenntnis » à Berlin, membre de la Loge « Labor » de Vienne. Les GG. Secrétaires sont les FF. Müller-Brenkberg (Hambourg) jusqu'ici membre de la Loge « Zur goldenen Kugel » (Grande Loge Nationale d'Allemagne) et Dr. Koner (Berlin) ancien membre de la Loge « Zum Spiegel der Wahrheit » (Grande Loge de Hambourg).

*

**

Naturellement, cette nouvelle Grande Loge occupe beaucoup les Grandes Loges allemandes et la presse maçonnique de ce pays expose l'opinion officielle de leurs dirigeants sur sa régularité. Certes, la Grande Loge Symbolique d'Allemagne doit s'attendre à être sérieusement combattue. Sans émettre aucune opinion sur le débat qui va s'ouvrir, ni sur la régularité de cette nouvelle Obédience, nous estimons qu'elle mérite la bienveillante attention des FF.-MM. qui considèrent la Fr.-Maçonnerie comme devant être une alliance universelle d'hommes dont l'esprit s'élève au-dessus des mesquines et étroites conceptions nationalistes en pratique dans le monde profane.

J. Mz.

CONGRÈS DE LA LIGUE INTERNATIONALE DES FRANCS-MAÇONS

Les Congrès de la L. I. F. sont toujours intéressants par les travaux auxquels ils donnent lieu mais ils le sont surtout parce qu'ils réunissent chaque année des centaines de FF. de pays divers qui apprennent à se connaître, à s'estimer et à s'aimer, réalisant ainsi l'idéal tracé, il y a déjà plus de deux siècles, dans les Constitutions d'Anderson.

Le nombre des ligueurs s'est accru de plusieurs centaines au cours de cette dernière année et de nouveaux groupements nationaux se sont constitués en Tchécoslovaquie, en Yougoslavie et en Hongrie; un autre est en formation en Palestine. Des conférenciers ont été échangés afin de renseigner leurs FF. étrangers sur la Maçonnerie de leur pays. Une monographie a été éditée par la L. I. F. sur la Franc-Maçonnerie aux Etats-Unis et une nouvelle doit paraître prochainement sur les FF.-MM. des nations de l'Europe centrale, Enfin, les questions relatives à la Jeunesse maç. sont l'objet d'une attention toute particulière.

Dès le 1^{er} janvier prochain, l'administration de la L. I. F. sera transférée au siège du Comité directeur, à Bâle, et remise entre les mains d'un secrétaire qui, étant payé, consacrera tout son temps à cette Organisation.

Les travaux du Congrès ont été répartis entre quelques groupes de membres spécialisés dans les différents domaines auxquels se rapportaient les questions à traiter.

Une cérémonie rituelle de clôture réunit au Victoria-Hall, à l'Or. de Genève, les membres de la Ligue ainsi qu'un nombre considérable de FF. visiteurs et fut suivie d'un dîner auquel prirent part plus de deux cents convives.

J. Mz.

UNE SCISSION AU SEIN DE LA FÉDÉRATION MAÇONNIQUE " AU SOLEIL LEVANT "

On sait que, faute d'avoir jamais pu produire un quelconque document établissant la qualité de Maçon de ses fondateurs, la Fédération maçonnique allemande « Au Soleil Levant » est très généralement considérée comme un organisme profane, n'ayant de maçonnique que le nom, lequel se trouve, de fait, dans le domaine public, à la disposition de qui veut le prendre.

Aussi bien est-il notoire — et du reste incontesté — que les membres du « Soleil Levant » ont constitué leur Fédéra-

tion non point sur la base de la Constitution d'Anderson ou d'un document similaire, accepté par la tradition sinon par l'histoire, mais bien sur celle, exclusive, de la doctrine moniste et s'intitulèrent eux-mêmes « Maçons Réformateurs ».

Réformer la Franc-Maçonnerie est, en soi, un projet qui — en raison même de l'universalité de l'Ordre et de la multiplicité des aspects locaux qu'il revêt — ne peut que nous paraître inconcevable et sans objet. Mais que dire lorsque nous le voyons être « pris en charge » par des profanes? Lorsque nous les entendons après vingt-trois ans d'existence nous exposer encore que la Fédération du Soleil Levant « a dépassé les obligations traditionnelles de l'ancienne Franc-Maçonnerie et qu'elle entend ne rien avoir à faire avec cette « poussière »?

Cette attitude, qui nous paraît paradoxale, s'explique cependant fort bien si nous la restituons dans son ambiance originelle. La Fédération du Soleil Levant est née d'un idéal humaniste très pur, elle a été une réaction de la libre pensée pacifiste contre le nationalisme de la Maçonnerie dogmatique, dite chrétienne. Mais si ses fondateurs n'avaient point limité leur connaissance de la Maçonnerie aux us et coutumes des trois Grandes Loges prussiennes, s'ils avaient compris que le symbole du G. A. D. U. et de la Bible, également en honneur dans les Loges humanitaires n'implique pas nécessairement une allégeance quelconque à une quelconque Eglise, il est probable qu'ils eussent commencé par se faire initier régulièrement et, en supposant qu'ils eussent persévéré dans leur intention de créer une nouvelle Obédience, à tendances plus libérales et plus démocratiques que celles existantes, il ne fait aucun doute qu'elle eut été conçue suivant un plan tout différent de celui que nous connaissons.

Quoi qu'il en soit, le Soleil Levant, en adoptant la forme maçonnique et en tentant de nous faire admettre, *sur parole*, la régularité de ses origines ¹, nous donnait le spectacle peu banal de gens groupés pour « réformer » ce qu'ils ne connaissaient pas et s'efforçant de paraître s'être « séparés » d'une Institution à laquelle ils n'avaient jamais appartenu!

Cette situation ne pouvait pas ne pas provoquer à la longue de graves divergences entre les membres de ce groupement, car il est évident que, démentant les beaux discours,

¹ Le G.O.D.F. doit posséder dans ses archives une lettre du Soleil Levant en date du 31 octobre 1912 et la G. L. D. F. une autre, en date du 3 octobre 1920, dans lesquelles cette Obédience déclare avoir été fondée par des Maçons réguliers, alors que mise en demeure par l'A. M. I. de produire les pièces justificatives de cette déclaration elle dut reconnaître ne les avoir jamais possédées!

elle vouait à la plus totale stérilité les aspirations les plus louables et les efforts les plus méritants de ses éléments les meilleurs.

Aussi pûmes-nous voir s'y préciser petit à petit trois courants d'opinion, le premier favorable à une régularisation intégrale, le second préconisant une régularisation avec réserves mentales, le troisième, enfin, défendant le *statu quo* et réitérant son opposition formelle aux lois, us et coutumes de la Maçonnerie traditionnelle.

*
**

Après de longues années de lente gestation, ces trois tendances viennent enfin de s'affronter au cours de l'Assemblée annuelle du Soleil Levant, qui a tenu ses assises les 14 et 15 juin dernier à Halle.

Au nom des partisans de la « régularisation intégrale », à la tête desquels se trouvait le Grand Maître Heisen en personne, le Frère Lachmund déclara notamment que l'heure lui semblait venue de régler cette question définitivement :

1° Parce que le désaccord existant entre la situation de fait et les exigences du droit maçonnique contraignait la Fédération à toujours remettre ce même problème à l'ordre de ses préoccupations dominantes et qu'ainsi se gaspillait les meilleures forces du groupement ;

2° Parce que celui-ci veut pouvoir travailler, notamment avec la Ligue Internationale de FF.-MM. à l'objectivation pratique de l'universalité supranationale de la Franc-Maçonnerie ;

3° Enfin, parce que les membres du Soleil Levant ne peuvent que se perfectionner eux-mêmes et donner à leur effort vers la Fraternité l'objectif tangible, qui lui manque, en entrant à leur tour dans la grande chaîne maçonnique.

Une commission fut chargée d'examiner le problème. Elle ne put trouver les éléments d'un accord. La scission fut alors décidée. Soumise à l'Assemblée, elle fut adoptée à la quasi-unanimité et suivie de la retraite de 600 membres, appartenant déjà pour la plupart à quelque Obédience régulière et parmi lesquels nous comptons le Grand Maître et deux conseillers fédéraux. L'Assemblée élut alors à la Grande Maîtrise le chef du groupe des opposants, le Dr. Scher de Dresde et décréta désormais que tout membre de la Fédération qui soulèverait encore cette question de régularisation, serait *ipso facto* réputé démissionnaire.

Extrait des Annales Maçonniques Universelles sous la signature Dr. E. I. E. Or. de Hambourg.

LA FRANC-MAÇONNERIE SUISSE DEVANT LE MOUVEMENT MAÇONNIQUE INTERNATIONAL

La Grande Loge Suisse *Alpina*, consciente de l'importance que prend à l'heure actuelle le mouvement international, tant dans les préoccupations profanes que dans la Maçonnerie, avait proposé aux Loges suisses comme thème d'étude pour l'année 1929-1930 le sujet suivant: « La Maçonnerie suisse dans ses rapports avec la Maçonnerie internationale et ses organismes ». La grande majorité des Loges ont répondu à cette invitation et ont présenté des rapports, résultats de leurs délibérations, pour la plupart fort instructifs. La Loge genevoise *Union des Cœurs* a été chargée de la rédaction du rapport général qui a été présenté à l'Assemblée des délégués, à Genève, le 31 mai.

Des divers rapports présentés par les Ateliers, il ressort clairement que la Fr.-Maç. suisse est consciente de la gravité de l'heure. A l'instant où dans les domaines les plus divers s'esquissent de nombreuses tentatives de coordination internationale, la Franc-Maçonnerie ne saurait, moins que toute autre organisation, se tenir à l'écart de ce mouvement. D'ailleurs, le développement politique et maçonnique de la Suisse a préparé admirablement les Maçons suisses à la compréhension de cette nécessité: formée de trois régions fort différentes, allemande, française et italienne, la Suisse a su trouver au cours des siècles un remarquable équilibre qui, sans attenter à l'individualité propre d'aucune de ses parties, les réunit en une unité harmonieuse. Très tôt, les dirigeants de la Suisse ont estimé comme étant de leur devoir de faire appliquer dans le domaine international les principes dont ils avaient recueilli les fruits dans leur pays. Ainsi naquirent, entre autres créations, la Convention de la Croix-Rouge de Genève, l'Union Postale Internationale, le Bureau International pour la Protection de la Propriété intellectuelle; des Maçons suisses eurent une grande part dans ces œuvres si utiles à la communauté internationale.

De même dans le domaine maçonnique, la Suisse s'employa à faire triompher les principes d'entente et de compréhension réciproques qui lui étaient chers. Il convient de rendre un hommage reconnaissant au regretté F. Quartier-la-Tente, ancien G. M. de la G. L. *Alpina*, qui fonda à Neuchâtel le Bureau d'information maçonnique; ce bureau fut le berceau de l'Association Maçonnique Internationale dont le siège est à Genève.

Autant de faits qui prédisposent les FF. suisses en faveur des efforts qui sont tentés en vue d'un plus étroit rap-

prochement entre les Obédiences et FF. des divers pays. Cela résulte clairement des rapports en question. Ainsi, par exemple, la Loge *Egalité*, de Fleurier, écrit: « Nous reconnaissons parfaitement que la tâche d'unir des hommes sur le plan international ou mondial est difficile. Nous sentons pourtant que devant l'union et la cohésion de ceux qui nous sont hostiles il faut oser regarder le problème avec un peu d'audace. Il doit exister un minimum d'affinité entre les diverses Obédiences qui aujourd'hui semblent les plus divisées. Et nous douterions de la Maçonnerie si nous devions envisager qu'il y a impossibilité de consolider tout ce qui unit les Maçons de l'univers, en oubliant ou en tolérant ce qui les divise. »

Cette confiance en un avenir meilleur fait de plus de tolérance et de compréhension, tous les Ateliers suisses la partagent. La Loge *La Liberté*, de Lausanne, l'exprime en ces termes: « Aujourd'hui plus qu'hier, nous pouvons sans utopie entrevoir les Loges mondiales unies. Il faut remanier la Franc-Maçonnerie, la réorganiser en fonction des circonstances et des nécessités modernes. »

Deux organismes, actuellement, cherchent à réaliser cette réorganisation: ce sont l'A. M. I. et la Ligue Internationale de FF.-MM. L'une cherche à associer les diverses Obédiences en vue de la poursuite du but commun à toutes les Maçonneries, but défini une fois pour toutes dans la Constitution d'Anderson; l'autre s'adresse aux FF. pris individuellement, qu'elle invite à se réunir en des Congrès internationaux où il leur est fourni l'occasion de se connaître et d'apprendre à s'estimer, afin que s'écroulent peu à peu les montagnes de préjugés qui trop longtemps nous ont séparés les uns des autres. Si elles ont le même but, ces deux organisations le poursuivent par des moyens différents, de telle sorte qu'il ne saurait être question de concurrence; d'ailleurs la tâche est si grande, si lourde, que deux organismes ont l'occasion de déployer la plus grande activité sans courir le danger de se mettre des bâtons dans les roues...

Des rapports présentés par les Loges sur le thème d'étude officielle, il résulte que la Maçonnerie suisse voit avec beaucoup de sympathie l'activité de ces deux organisations internationales se développer. L'A. M. I. et la Ligue sont l'objet de sincères encouragements de la part des FF. suisses. Nombreuses sont les voix qui recommandent chaleureusement aux dirigeants de la G. L. *Alpina* d'en soutenir les efforts dans la mesure du possible. D'ailleurs, en ce qui concerne l'A. M. I., la G. L. suisse a toujours fait preuve des plus vives sympathies; il n'est que de rappeler l'activité des anciens G.G. MM. Reverchon et Brandenburg en faveur de l'amélioration des

relations maçonniques internationales pour s'en rendre compte. En revanche, pour ce qui est de la Ligue, quelque scepticisme a régné un certain temps à son égard; cependant, maintenant l'on peut dire que la Maçonnerie suisse et ses dirigeants sont pour ainsi dire entièrement gagnés à ses idées. Les Loges suisses ont reçu la visite de nombreux conférenciers qui les ont amplement informées sur les buts, les méthodes et le travail de la Ligue.

Aussi bien, la plupart des Ateliers suisses ont-ils exprimé le désir de voir la G. L. soutenir à l'avenir les efforts de la Ligue et de la faire bénéficier de sa sollicitude au même titre que l'A. M. I. Les Loges lausannoises sont particulièrement explicites sur ce point. Ainsi, *La Liberté* écrit: « Le principe fondamental de fraternité n'est pas reconnu ou du moins pas réalisé. Pour favoriser le retour à l'unité de vie et d'aspirations, il paraît désirable d'appuyer le mouvement de la Ligue internationale de FF.-MM. L'unité maçonnique doit être obtenue par la fédération dans la liberté. » Et la Loge *Le Progrès* recommande le texte suivant: « La G. L. suisse *Alpina* reconnaît la nécessité d'appuyer tous les efforts tendant à réaliser l'union des divers groupements maçonniques. Elle continuera à soutenir moralement et financièrement l'A. M. I., elle accordera son appui moral à la Ligue. » Enfin, la Loge *Espérance et Cordialité*, toujours à l'Or. de Lausanne, écrit: « La Maçonnerie suisse, par l'entremise de sa G. L., de son Conseil administratif, du Collège des Officiers, vu le but poursuivi par la L. I. F., doit encourager ses membres à s'y intéresser, à y adhérer, en soulignant que l'activité individuelle a plus d'indépendance et de souplesse que celle découlant d'un corps constitué et mandaté. »

De semblables opinions se sont fait jour au sein des Loges de la Suisse alémanique, encore que dans cette région du pays, il est des FF. qui montrent un certain scepticisme à l'égard du mouvement international. C'est le cas en particulier de certains représentants de la génération qui a assisté aux premières tentatives de rapprochement international et qui ont eu la douleur de voir la guerre anéantir cette œuvre. En revanche, parmi les jeunes des voix aussi enthousiastes et confiantes que celles des FF. romands se sont fait entendre, affirmant, en résumé « que la Franc-Maçonnerie est, par essence, internationale et que, dès l'instant où elle ne l'est pas, elle a cessé d'être véritablement Franc-Maçonnerie ». Fortes paroles, qui peuvent effaroucher quelques-uns, mais qui traduisent bien le sentiment de la très grande majorité des Maçons suisses.

Aussi le G. M. Brandenburg put-il, après avoir posé

l'obligation pour la Maçonnerie suisse de s'occuper de la chose internationale, conclure que devant les faits de l'heure présente, il convient de conserver de l'optimisme; et les rapports sur le thème d'études furent adoptés à l'unanimité par l'Assemblée des Délégués.

Il paraît dès lors certain que le mouvement maçonnique international peut compter sur la sympathie et sur l'appui de la Maçonnerie suisse, tant des FF. individuels que des milieux officiels. Preuve en est, pour ne citer qu'un fait, l'activité avec laquelle s'est poursuivie la préparation du Congrès de la Ligue qui a eu lieu cet été, à Genève. Nombreux sont les FF. qui se sont mis au service de celle-ci, ne ménageant ni leur temps, ni leurs efforts. D'autre part, les dirigeants de la Maçonnerie suisse ne sont pas demeurés sourds à l'appel que leur ont adressé les FF. et les Ateliers dans leurs rapports.

La personnalité du nouveau G. M. de l'Alpina est d'ailleurs une garantie de l'active collaboration de la Maçonnerie suisse à l'œuvre du rapprochement international; dans son discours d'installation, en Tenue Solennelle de G. L. le 1^{er} juin, le T. Resp. F. Jeanneret a dit clairement sa conception des devoirs du Maçon sur ce point:

« Le devoir urgent de toutes les Francs-Maçonneries, proclama-t-il, est de collaborer à ce mouvement destiné à soulever les montagnes de préjugés qui pèsent encore sur la paix, à propager, à réaliser cette double vérité qu'il n'y a pas deux morales, l'une pour les nations, l'autre pour les individus, qu'il y a pour la solution des conflits internationaux un moyen plus sûr, plus efficace, plus humain que les méthodes arbitraires de contrainte et de violence: l'esprit maçonnique, dont nous sommes les apôtres, qui conduit à la fraternité des peuples.

« La F. M. Universelle doit mobiliser toutes ses forces pour assurer dans le monde la paix, la justice, la fraternité.

« Les FF.-MM. doivent concerner toutes leurs énergies. Ils doivent, par des initiatives, des congrès, des groupements plus libres, plus souples que les autorités maçonniques, chercher à se mieux connaître et à coordonner leurs forces. Il importe que les Puissances maçonniques, par une étroite entente, consolident et développent l'union, l'association maçonnique internationale. Deux réalisations s'affirment: l'A. M. I. et la Ligue internationale de FF.-MM. toutes deux ont nos sympathies, nos vœux les accompagnent.

« Il faut que les FF.-MM. de tous les pays, fidèles à leurs conditions et à leurs symboles, montant plus haut sur les ailes de la pensée, renversent les antipathies, les barrières,

les préventions, tournent leurs regards vers l'avenir et lancent leur ardent appel à la rencontre de l'aurore fraternelle. »

Paroles d'une haute envolée, traduisant bien le sentiment de la Franc-Maçonnerie suisse. La Maçonnerie Universelle, les deux organismes en lesquels elle s'incarne, l'idée de paix et de réconciliation, de compréhension bienveillante et de fraternité à laquelle elle se consacre, peuvent compter sur elle; c'est l'intime conviction de tous ceux qui en ont suivi le plus récent développement.

Henri Jean BOLLE.

(Or. de Bâle.)

PETITES NOUVELLES

ESPAGNE. — La Grande Loge Espagnole nous prie d'insérer la note suivante :

GROUPEMENT IRREGULIER

Un groupement maçonnique intitulé *Grande Loge Unie* (Gran Logia Unida) met, en sous-titre sur son papier à lettres, « anciennement Grande Loge Espagnole, Membre Fondateur de l'Association Maçonnique Internationale et Grande Loge Régionale du Nord-Est de l'Espagne.

Ce groupement formé par la dite Grande Loge Régionale du Nord-Est de l'Espagne, qui appartenait au Grand Orient Espagnol, et par 31 membres de la Grande Loge Espagnole, dont plusieurs furent impliqués antérieurement dans des procès maçonniques pour perturbation dans les Ateliers, faux témoignages, envois d'écrits anonymes, etc..., est né d'un mouvement sécessionniste auquel la Grande Loge Espagnole a pu couper court. Il est donc complètement étranger aux deux seules Puissances maçonniques régulières qui travaillent actuellement en Espagne, le Grand Orient Espagnol et la Grande Loge Espagnole, tous deux membres de l'Association Maçonnique Internationale, et la Maçonnerie régulière universelle doit s'abstenir d'entrer en relations avec lui.

Son prétendu Grand Maître se nomme Manuel Ximenez, auteur, d'après ses propres aveux, d'écrits anonymes qui ont circulé récemment dans les Loges espagnoles; le président de son Conseil est Antonio Montaner et le Grand Secrétaire, José Olivart.

La Maçonnerie espagnole traverse une crise causée par des menées fascistes et dirigée par une main occulte que les Maçons de la Grande Loge Espagnole sauront découvrir et signaleront dès que les circonstances le permettront.

Grande Loge Espagnole.

ETATS-UNIS. — Un monument de la Paix a été érigé par les Chevaliers du Temple américain au lac Ontario. 100.000 FF. ont participé, à Toronto, à la dernière réunion de ces Maçons des Hauts Grades. Le Premier ministre du Canada, Mackensie King et le Secrétaire d'Etat américain Stimson, ainsi que les représentants des gouvernements du Mexique et de Cuba, ont prononcé des discours par radio.

— Jack Dempsey, ancien champion du monde de boxe, a reçu le 3^e Grade, le 26 mai, dans la Loge Kenwood. Le Temple géant fut trop petit pour contenir les visiteurs.

— Une Grande Loge irrégulière vient d'être fondée en West Virginia. Elle se nomme Grande Loge des FF.-MM. anciens de West Virginia et se propose de créer des Ateliers dans tous les Etats de l'Amérique. Les Loges fondatrices sont 3 LL. de cet Etat qui ont reçu dernièrement, paraît-il, une patente de la Grande Loge de New Jersey.

RECONNAISSANCES. — La Grande Loge d'Angleterre vient de reconnaître officiellement la Grande Loge Yougoslavia, la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie, la Grande Loge Lessing zu den drei Ringen et la Grande Loge Nationale de Roumanie.

TURQUIE. — Le Grand Maître du Grand Orient de Turquie, le T. III. Fr. Servet Yessari a annoncé au Convent de Bruxelles que son Obédience serait disposée à organiser le prochain Convent de l'A. M. I. qui doit avoir lieu en 1932.

Les Délégués ont accepté cette proposition et ont remercié le Grand Orient de Turquie de son offre fraternelle.

LES LIVRES

EUGÈNE LENNHOFF. — *Die Nordamerikanische Freimaurerei.*

En dépôt à la Ligue Internationale des Francs-Maçons.

Ce petit volume est le 5^e que publie la Ligue Internationale des Francs-Maçons. Il fait partie d'une série d'ouvrages par lesquels elle se propose de faire connaître les diverses catégories de Grandes Loges existantes.

Bien qu'en Europe on ne soit pas très au courant de la vie intérieure de la Franc-Maçonnerie du nord de l'Amérique et que, dans son format réduit, l'ouvrage de Lennhoff ne nous apporte pas tout ce que nous désirerions savoir, on lira avec intérêt cette monographie dans laquelle l'auteur nous montre l'activité pratique de nos FF. américains.

Le lecteur y pourra constater, une fois de plus, ce que nombre de FF. américains déplorent du reste, que le sens spirituel et philosophique de la Franc-Maçonnerie ne tient pas grande place dans la vie des Loges et que si le rituel y est toujours observé avec soin la peine que l'on se donne pour en dégager la profondeur de pensée n'est pas très grande. Il est évident que si le formidable développement des G.G. LL. des Etats-Unis ne permet pas un travail maçonnique en profondeur, le sens pratique, par contre, s'y révèle avec une ampleur qui nous frappe et qui se manifeste surtout dans le domaine de la Bienfaisance, de l'Amitié et de la Charité.

ALBERT LANTOINE. — *La Franc-Maçonnerie Ecossaise en France.* — Grand in-8° orné de lettrines et contenant 16 illustrations et fac-similés. — Prix: frs. fr. 40.—. Emile Nourry, 62, rue des Ecoles, Paris 5°.

L'historiographe de la Grande Loge de France retrace dans cet ouvrage, remarquablement présenté, l'histoire si mouvementée et controversée de l'introduction des Hauts Grades dans la Franc-Maçonnerie française. On y trouve l'impitoyable sévérité de l'écrivain, son souci de précision alliés à toutes les qualités de style auxquelles Albert Lantoin nous a accoutumés dans ses précédents ouvrages.

Ce livre soulèvera sans doute des commentaires et des discussions fort intéressantes car le problème des origines de l'Ecossisme est encore loin d'être résolu. Lantoin le croit antérieur au rite anglais et il étaye son opinion sur de nombreux documents qui donnent à sa thèse un intérêt tout particulier et la font admettre comme vraisemblable, encore que cette documentation contienne bien souvent des extraits d'auteurs anciens ou modernes qui n'ont pas la valeur d'originaux lesquels donneraient plus de sécurité.

Quelle que soit l'attitude que l'on adoptera à l'égard de la thèse de notre auteur sur l'ancienneté de l'Ecossisme, il faut lui être reconnaissant d'avoir consacré son talent et sa conscience d'historien à l'étude de ces questions épineuses. Nous en recommandons vivement la lecture à tous ceux que ces questions intéressent.

F.-C. ENDRES. — *Le Secret du Franc-Maçon*. — Trad, par H. J. Bolle. — Dorbon-Ainé, 19, Boulevard Haussmann, Paris. — Un vol. in-12°, 238 pages. Fr. français 12.—

L'auteur s'adresse à ceux qui, Francs-Maçons ou non, aiment à penser et ne se satisfont pas d'idées toutes faites; il entraîne ses lecteurs dans les profondeurs de la philosophie et de l'ésotérisme maçonniques. Le secret du Franc-Maçon dont il est question dans cet ouvrage, ce n'est pas celui des signes de reconnaissance, ni des formes du rituel, mais celui qui permet à l'individu de vivre dans la Sagesse, dans la Force et dans la Beauté, ces trois colonnes symboliques sur lesquelles repose l'édifice maçonnique.

Nous n'avons que des éloges à adresser à ce livre fortement pensé qui rendra les plus grands services aux FF.-MM. qui voudraient consacrer un peu de leur temps à instruire leurs FF. dans l'Art Royal et leur en faire pénétrer toute la beauté; quant à ceux qui ont déjà approfondi ces matières, ils prendront à le lire un plaisir qui ne leur fera pas regretter l'achat de cette œuvre d'un sage et d'un poète.

Le Fr. F.-C. Endres, qui est allemand, a déjà publié, avant que « *Le Secret du Franc-Maçon* » soit traduit, un ouvrage intitulé: « *Die Symbolik des Freimaurers* » dont la critique a dit le plus grand bien. Il serait très désirable pour les lecteurs français que le Fr. H. J. Bolle nous en donnât une traduction aussi exacte et aussi claire que celle qu'il vient de nous présenter.

BENJAMIN OVIEDO. — *La Masoneria en Chile* (Première partie), Santiago de Chile. — Grand in-8°, 678 pages.

Ce livre est un monument élevé à la mémoire de la Franc-Maçonnerie chilienne si intimement liée à l'histoire même du Chili. L'auteur fait revivre les grands patriotes francs-maçons qui, depuis les débuts de l'Ordre jusqu'à la fin du siècle dernier, ont mis leur dévouement et leur ardeur au service du pays et joué un rôle dans son développement moral, intellectuel et social. Il passe également en revue l'activité des divers groupements ou corporations qui, à côté de la Franc-Maçonnerie dont le rôle fut de premier plan, ont exercé une influence sur la vie chilienne. Le Fr. Oviedo — qui appelle modestement son œuvre une esquisse — a dû accumuler des matériaux, réunir une quantité considérable de notes et de documents dont l'utilité est incontestable et dont l'usage qu'il en fait est si heureux que le lecteur n'éprouve aucune lassitude à parcourir ce volumineux ouvrage. La Franc-Maçonnerie chilienne y est constamment montrée dans le cadre ambiant où elle a été appelée à évoluer et à pour-

suivre, à travers les obstacles de toutes sortes, l'œuvre de perfectionnement social dont elle a fait son idéal. On saisit donc aisément l'influence qu'ont eu les événements sur le développement de la Franc-Maçonnerie et celle qu'elle a exercée elle-même sur la formation de l'esprit national.

J. Mz.

Dernier ouvrage reçu:

PEDRO L. BERSETCHE: *Idealismo Masonico* (Montevideo).

LISTE DES DONS REÇUS PAR LA CHANCELLERIE

du 1^{er} juillet au 30 septembre 1930.

R. Lévy, Temuco (Chili)	10.—	frs suisses
Grande Loge de Nicaragua (Managua)	100.—	»
Fr. Baena, Paris	25.—	»
G. L. d'Egypte (S. A.) Le Caire	16.—	»
Total	151.—	»

Merci à nos généreux donateurs!

Le Grand Chancelier :

JOHN MOSSAZ.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Convent International de 1930	1
Déclaration de Principes et Statuts de l'Association Maçon nique Internationale (Texte adopté par le Convent de Bruxelles, 26-30 septembre 1930)	10
Le nouveau Comité Exécutif de l'A. M. I.	18
Aux Obédiences membres de l'A. M. I. — Mise en garde.	19
Avis de la Chancellerie	20
Revue Maçonique:	
La Franc-Maçonnerie internationale (Discours du T. Ill. Fr. Magnette)	22
Une nouvelle Grande Loge en Allemagne	35
Congrès de la Ligue Internationale des Francs- Maçons	37
Une scission au sein de la Fédération maçonnique « Au Soleil Levant »	37
La Franc-Maçonnerie suisse devant le mouvement maçonique international	40
Petites nouvelles:	
Espagne	44
Etats-Unis	45
Reconnaisances	45
Turquie	45
Les Livres	45
Liste des Dons	48

